



RAPPORT ANNUEL 2025/2026



INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 4 698 447 Euros

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

Rapport Financier

Présenté à l'AGM du 16 septembre 2026

Exercice 2025-2026

Table des matières

- **Attestation de la personne responsable,**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2026,**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2026,**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital,**
- **Attestation des Commissaires aux comptes sur les 5 meilleures rémunérations**
- **Attestation des Commissaires aux comptes sur l'option d'émission de souscription d'actions**
- **Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2026, avec Annexe 1 : Tableau des 5 derniers exercices,**
- **Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'Entreprise,**
- **Projet de résolutions soumises à l'AGM du 16 septembre 2026.**



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

31 mars 2026

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent un image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin, le 23 juillet 2026

Denis Thébaud

Président du Conseil de Surveillance

Julien PEYRAFITTE

Président du Directoire

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,
93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

GATTI CONSEIL

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 décrit dans la note 1.1 Principes, règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit

réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 31 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

GATTI CONSEIL

Deloitte & Associés

 **BERTRAND GATTI**

Bertrand GATTI

Benjamin HADDAD

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	Variation	Var. %
	Brut	Amort. et dépréciations (à déduire)	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
Immobilisations incorporelles :						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 864 943	6 444 674	6 420 268	6 452 943	-32 675	-0,5%
Fonds commercial	174 739		174 739	174 739	0	0,0%
Autres immobilisations incorporelles	3 333 177	2 508 356	824 822	991 100	-166 278	-16,8%
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles :						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 960 842	2 868 791	92 051	91 532	519	0,6%
Autres immobilisations corporelles	6 710 235	4 123 024	2 587 210	3 067 878	-480 668	-15,7%
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières ⁽¹⁾ :						
Participations	12 118 822	10 793 432	1 325 390	1 325 390	0	0,0%
Créances rattachées à des participations	279 359		279 359	226 212	53 147	23,5%
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	20 229		20 229	20 229	0	0,0%
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	698 618		698 618	698 618	0	0,0%
Total de l'actif immobilisé (III)	39 160 963	26 738 278	12 422 686	13 048 640	-625 954	-4,8%
⁽¹⁾ Dont à moins d'un an						
Stocks et en-cours :						
Matières premières et autres approvisionnements	33 812		33 812	54 223	-20 411	-37,6%
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	13 073 932	2 571 367	10 502 565	13 924 114	-3 421 549	-24,6%
Avances et acomptes versés sur commandes	791 197		791 197	645 852	145 345	22,5%
Créances ⁽²⁾ :						
Créances Clients et Comptes rattachés	12 809 001	813 941	11 995 060	12 858 110	-863 050	-6,7%
Autres créances	1 825 858		1 825 858	4 168 439	-2 342 581	-56,2%
Charges constatées d'avance	1 097 542		1 097 542	795 994	301 548	37,9%
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement :						
Actions propres	424 742	214 301	210 441	312 932	-102 491	-32,8%
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	12 934 002		12 934 002	12 498 778	435 224	3,5%
Total de l'actif circulant (IV)	42 990 086	3 599 609	39 390 477	45 258 442	-5 867 965	-13,0%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	82 151 049	30 337 887	51 813 163	58 307 080	-6 493 916	-11,1%
⁽²⁾ Dont à moins d'un an						

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N			Exercice N-1	Variation	Var. %
Capital (dont versé...)	4 698 447		4 698 447	4 698 447	0	0,0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 674 587		9 674 587	9 674 587	0	0,0%
Écarts de réévaluation						
Écart d'équivalence						
Réserves :						
Réserve légale	467 514		467 514	467 514	0	0,0%
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	252 797		252 797	252 797	0	0,0%
Report à nouveau	5 570 811		5 570 811	10 366 618	-4 795 807	-46,3%
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-4 226 989		-4 226 989	-4 795 807	568 818	-11,9%
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total des capitaux propres (I)	16 437 166		16 437 167	20 664 155	-4 226 989	-20,5%
Provisions pour risques						
Provisions pour charges	380 061		380 061	583 819	-203 758	-34,9%
Total des provisions (II)	380 061		380 061	583 819	-203 758	-34,9%
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 851 879		18 851 879	17 846 286	1 005 593	5,6%
Emprunts et dettes financières diverses (2)	907 858		907 858	1 005 221	-97 363	-9,7%
Instruments financiers à terme						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	193 831		193 831	1 117 828	-923 997	-82,7%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 747 484		8 747 484	10 300 588	-1 553 104	-15,1%
Dettes fiscales et sociales	3 286 216		3 286 216	3 584 493	-298 277	-8,3%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	2 682 837		2 682 837	2 907 206	-224 369	-7,7%
Produits constatés d'avance	325 832		325 832	297 484	28 348	9,5%
Total des dettes ⁽¹⁾ (III)	34 995 937	0	34 995 937	37 059 106	-2 063 169	-5,6%
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)						
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	51 813 163	0	51 813 163	58 307 080	-6 493 916	-11,1%
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)						
(2) Dont emprunts participatifs						

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1	Variation	Var. %
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises	105 716 600	118 002 439	-12 285 839	-10,4%
Production vendue	1 366 034	1 256 895	109 139	8,7%
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée	56 680	-41 873	98 553	-235,4%
Subventions			0	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 001 021	575 844	425 177	73,8%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 833		10 833	0,0%
Autres produits	255 992	139 886	116 106	83,0%
Total des produits d'exploitation (I)	108 407 163	119 933 191	-11 526 028	-9,6%
Charges d'exploitation :				
Achats de marchandises	90 251 482	104 046 067	-13 794 585	-13,3%
Variation de stocks	1 078 413	-424 882	1 503 295	-353,8%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	141 393	146 981	-5 589	-3,8%
Variation de stocks	20 410	3 141	17 269	549,8%
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	6 976 017	7 499 380	-523 363	-7,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	741 663	703 369	38 293	5,4%
Salaire	4 820 332	5 396 027	-575 696	-10,7%
Cotisations sociales	2 120 224	2 344 848	-224 625	-9,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 013 991	1 077 131	-63 140	-5,9%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			0	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	902 792	838 569	64 222	7,7%
Dotations aux provisions	58 539		58 539	0,0%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	1 045 101	811 191	233 910	28,8%
Total des charges d'exploitation (II)	109 170 355	122 441 823	-13 271 469	-10,8%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-763 192	-2 508 630	1 745 438	-69,6%
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers :				
De participation ⁽¹⁾				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽²⁾				
Autres intérêts et produits assimilés ⁽³⁾	35 731	147 307	-111 576	-75,7%
Reprises sur dépréciations et provisions	14 758		14 758	0,0%
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières	11 616		11 616	0,0%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	62 105	147 307	-85 202	0,0%
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 968	128 091	-27 123	-21,2%
Intérêts et charges assimilés ⁽⁴⁾	789 639	1 209 719	-420 080	-34,7%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	11 814		11 814	0,0%
Total des charges financières (VI)	902 421	1 337 807	-435 386	-32,5%
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-840 315	-1 190 500	350 185	-29,4%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				
Produits exceptionnels (VII)		129 748	-129 748	-100,0%
Charges exceptionnelles (VIII)	2 711 040	1 161 643	1 549 397	133,4%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-87 560	64 783	-152 343	-235,2%
Total des produits (I+III+V+VII)	108 469 268	120 210 246	-11 740 978	-9,8%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	112 696 256	125 006 056	-12 309 801	-9,8%
BENEFICE OU PERTE	-4 226 989	-4 795 807	568 818	-11,9%
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2026 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Le total du bilan net est de 51 813 163 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 107 082 634 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 9 Juin 2026.

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2025, les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG). »

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sous réserve de changements liés au nouveau plan comptable,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2 et 833-2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2 et 833-2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat comparatifs de l'exercice N-1, présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des états financiers N-1 arrêtés et publiés antérieurement en raison de reclassements rendus nécessaires par l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Les incidences détaillées de la première application du règlement ANC n° 2022-06 (notamment sur le résultat exceptionnel, les transferts de charges, la structure du compte de résultat, le plan de comptes et les informations en annexe) sont décrites dans les notes afférentes aux postes concernés du bilan, du compte de résultat.

TABLEAU DES INCIDENCES

Nature de l'incidence	Ancien traitement	Nouveau traitement ANC 2022-06	Nouveau traitement	Impact résultat net	Montants
Transferts de charges	Compte 79	Reclassement en produits ou charges par nature	Compte 649	Néant	-245 432,44
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	Compte 671	Reclassement en produits ou charges par nature	Compte 6580000	Néant	45 898,22
Produits exceptionnels sur opération de gestion	Compte 771	Reclassement en produits ou charges par nature	Compte 7580000	Néant	-117 061,40
Éléments maintenus en exceptionnel	Résultat exceptionnel	Maintien en exceptionnel car répondant à la définition d'événement majeur et inhabituel		Néant	1 007 670,00

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Seules les informations significatives sont exprimées dans l'annexe.

1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite (cf note : 1.3.7 provision pour risque et charge) , l'évaluation des titres de participation (cf note : 1.3.1 Immobilisations – § Immobilisations financières), la valorisation des actifs incorporels à long terme (cf note 1.3.1 immobilisations - § Immobilisations incorporelles), l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés (cf note : 1.3.7 provisions pour risque et charges), ainsi que sur les RRR à obtenir et autres coopérations commerciales (cf note : 1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs) et à émettre (cf note : 1.3.9 Chiffre d'Affaires)

1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Marque	Non amortissable	
Concessions, brevets, licences	L 2 ans	50,00%
Plateformes Internet	L 3 à 5 ans	33,33% à 20%
Logiciel	L 1 à 7 ans	100% à 14,29%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2026, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2026, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L 4 à 10 ans	25,00% à 10%
AAI divers	L 5 à 10 ans	20,00% à 10,00%
Matériel de transport	L 5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	L 5 ans	35,00%
Mobilier	L 10 ans	10,00%

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation serait constatée si la valeur d'utilité s'avérait inférieure à la valeur nette comptable à la clôture.

La valeur d'utilité est déterminée par une approche « multicritères » à chaque clôture ou en cas d'indice de perte de valeur.

1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance est dépassée de plus de 120 jours sont reclassées en créances douteuses. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales, ces RRR basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

- Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :
- Des contrats signés avec les fournisseurs,
- Des volumes d'achats effectués sur l'année civile,
- Des prévisions de volume d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimédia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

1.3.5 Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée dans le cadre d'un contrat de liquidité, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3.6 Opérations en devise

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

1.3.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2026 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 4.50%.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 00-02, avec décalage d'âge.

La table de turn over a été recalibrée en 2026 à partir des observations des 5 années précédentes. Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 25% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les cadres et à 3% pour les non cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

En 2021 l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement à l'IAS Board qui l'a validée. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS19 qui, elle, n'a pas évolué.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 380 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 584 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

1.3.8 Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

1.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

1.3.10 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia
Innelec Technologies
Jeux Vidéo & Co

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe.

L'exercice clos au 31 mars 2026 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 88 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie.

Aucune filiale n'a été bénéficiaire et n'a reversé de supplément d'impôt.

Au 31 mars 2026, le déficit fiscal reportable est de 8 969 K€ pour le Groupe, dont 3 843 K€ générés sur l'exercice. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

Les états financiers consolidés du groupe sont établis par la société INNELEC MULTIMEDIA SA, société anonyme, dont le siège social est situé 45 rue Delizy – 93692 Pantin Cedex, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 327 948 626. Les états financiers consolidés sont disponibles au siège social de la société.

1.3.11 Dividende

La société n'a procédé à aucun versement de dividendes se rapportant à l'exercice clos au 31 mars 2025.

1.4 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

1.5 Evènements significatifs de l'exercice

Une évolution marché contrariée :

Cette année le marché du gaming a connu une évolution contrastée, avec des disparités selon les produits et les périodes :

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	--	--

- Sur les consoles de jeux : seul secteur en progression de 15,8% mais uniquement grâce au lancement de la Switch2 sur le premier semestre, qui masque la baisse significative de -17% sur la console PlayStation5®, et -23% sur la console Microsoft XBOX®, qui représentent à elles deux, les 2/3 du marché consoles.
- Sur les accessoires gaming : -8,2 %, en baisse malgré la progression du marché consoles, dû à la régression des catégories leader.
- Sur les jeux : -3,2 % marqué par plus faible qualité éditoriale sur la fin d'année 2025, et notamment le report de la sortie de GTA 6 prévu initialement en novembre 2025 et annoncé finalement en novembre 2026.
- Des résultats décevants sur la période du black Friday, avec des ventes en baisse sur le marché gaming de -4,9 %

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes d'Innelec qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients, eux-mêmes impactés par l'attentisme des consommateurs dans un contexte économique et géopolitique compliqué.

Un nouveau cap stratégique sous l'impulsion d'une nouvelle direction

L'exercice 2025-2026 a été marqué par l'arrivée de Julien Peyrafitte en qualité de Président du Directoire d'Innelec Multimedia. Porteur d'un regard neuf sur l'offre de l'entreprise et de son catalogue.

Cette démarche a conduit à plusieurs décisions structurantes au cours de l'exercice : rationalisation profonde du catalogue Konix, arrêt de relations commerciales avec des fournisseurs jugés non stratégiques, et réduction des licences proposées. Il s'agit de décisions assumées, prises en connaissance de cause, dans l'intérêt de la performance durable de l'entreprise.

- Sur la marque Konix, plus précisément, cette décision vise à recentrer la gamme sur un nombre réduit de références à plus forte valeur ajoutée, en couvrant le même éventail de besoins consommateurs avec un catalogue plus lisible et plus performant. Concrètement, la gamme Konix est ramenée de 454 références en stock (dont 359 actives) à 200 références pour 2026, soit une réduction de plus de 55 % du catalogue ;
- Concernant les produits dérivés, l'analyse menée a mis en évidence une dispersion excessive de l'offre sur les catégories et les licences commercialisées. Face à ce constat, la décision stratégique a été prise de maintenir la largeur d'offre mais en réduisant significativement le nombre de licences référencées. Cette rationalisation a conduit à l'arrêt de 26 fournisseurs. Il s'agit d'une décision stratégique délibérée : ces articles ne bénéficieront plus d'aucune action commerciale, de mise en avant ou de réapprovisionnement.

Cette décision stratégique de rationalisation des références proposées en catalogue, qui s'ajoute à la restructuration des effectifs concernés présentée ci-dessous, a eu pour impact une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 2 699 768 euros.

Un plan de réduction des coûts et un plan de réduction des effectifs :

Dans un contexte de marché nécessitant une adaptation de la structure de coûts de la société, un programme de réduction des charges a été engagé à compter de septembre 2025.

Ce programme a porté notamment sur :

- la suppression ou la non-reconduction de certaines dépenses ;
- la mise en œuvre d'actions d'optimisation des frais généraux ;
- la renégociation de contrats de prestations de services.

Signature de nouveaux accords de distribution :

Au cours de l'exercice 2025-2026 Innelec a étendu son offre à de nouveaux fournisseurs.

Parmi les plus significatifs :

- PNY Technologies, fabricant américain spécialisé dans les composants PC. Fondée en 1985, la marque est un des leader sur les cartes graphiques PC (Geforce) et la mémoire avec les cartes mémoire et les clés USB. Le partenariat avec INNELEC couvre l'ensemble de nos clients à l'exception de Carrefour.
- Keychron, est une entreprise fondée en 1988 à Hong-Kong. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de claviers et de souris de haute qualité. Keychron a marqué l'histoire en devenant le premier fabricant de claviers magnétiques sans fil, et par son logiciel de clavier basé sur le web, qui ne nécessite aucun téléchargement ni mise à jour et prend en charge à la fois les systèmes Mac et Windows. Innelec va accompagner le développement de la gamme Keychron dans les rayons Gaming, et hors Gaming des enseignes indirectes (Leclerc, U Enseigne, etc.) les multi-spécialistes, les clients web et les DROM-COM.
- Verbatim, entreprise américaine mondialement connue depuis 1969, et spécialisée dans le stockage de données, notamment des clés USB, disques durs et SSD. Verbatim a lancé une gamme dédiée au gaming nommée Surefire, disposant de produits de stockage pour PC et consoles ainsi que des claviers et souris. Innelec distribue ces produits à tous ses clients GSA (hors Auchan), le commerce traditionnel, E-commerce et les DROM-COM.
- Tomy, est l'un des principaux concepteurs, producteurs et distributeurs de jouets innovants et de haute qualité et de produits dérivés. Tomy a confié à Innelec la distribution de ses produits pour les enseignes Leclerc, Carrefour, Cultura, Micromania et les commerces traditionnels métropole et DROM COM.

L'ensemble de ces accords va permettre d'enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

De nouveaux développements informatiques :

- Développement en interne d'outils d'IA locale, affectés dans un premier temps à l'automatisation de rapprochements bancaires, permettant de gagner un temps précieux et d'augmenter la productivité.
- Création de connecteurs pour interfacer notre nouveau site de vente et notre infrastructure logicielle (SageX3, CRM, PIM).
- Mise en place d'une infrastructure d'hébergement de notre nouveau site de vente, et infogérée en interne pour une meilleure maîtrise technique et une réduction des coûts d'exploitation.

1.6 Factor

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie des créances d'un client en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances.

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	---	--

redeviendra propriétaire de la créance débité. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage.

Comptablement lorsque les créances sont financées, elles sont créditées du poste « créances clients » en contre partie du compte courant factor.

1.7 Evènements postérieurs à la clôture

Le dernier magasin Jeu Video & Co situé à Saint Malo a été fermé au mois d'avril 2026.

COMPTES AU 31 MARS 2026

1. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions (4)	Compte à compte	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	12 583 928	76 990	0	204 025	12 864 943

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	--	--

Fonds de commerce (2)	174 738	0	0	0	174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0	0	3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	0	204 025	0	-204 025	0
Immobilisations incorporelles	16 091 843	281 015	0	0	16 372 859
Installations techniques, matériel et outillage	2 943 694	17 147	0	0	2 960 841
Installations générales, agencements	5 327 348	45 330	0	0	5 372 678
Matériels de transport	75 895	0	57 345	0	18 550
Matériels de bureau, informatique, mobilier	1 317 242	2 669	905	0	1 319 006
Immobilisations corporelles en cours	0			0	0
Immobilisations corporelles	9 664 181	65 146	58 250	0	9 671 077
Participations et créances rattachées	12 345 035	53 146	0		12 398 181
Autres titres immobilisés	20 228	0	0		20 228
Prêts	0	0	0		0
Dépôts et cautionnements versés	698 618		0		698 618
Immobilisations financières	13 063 881	53 146	0	0	13 117 028
TOTAL	38 819 905	399 307	58 250	0	39 160 963

- (1) Dont plate-formes internet pour 2 626 K€ avec une valeur nette à 0
- (2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€ en valeurs brutes et valeurs nettes
- (3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€ avec une valeur nette à 878 K€

2. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	6 130 984	313 690		6 452 296
Autres immobilisations incorporelles	2 342 077	166 278		2 508 335

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	---	--

Sous-total immobilisations incorporelles	8 473 061	479 968	0	8 953 030
Installations techniques, matériel et outillage	2 852 164	16 628		2 868 791
Installations générales, agencements	2 654 932	389 535		3 044 468
Matériels de transport	65 400		46 850	18 550
Matériels de bureau, informatique, mobilier	932 276	127 730		1 060 006
Sous-total immobilisations corporelles	6 504 771	533 894	46 850	6 991 815
TOTAL hors dépréciations	14 977 833	1 013 862	46 850	15 944 847

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	313 690	313 690		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
Sous-total immobilisations incorporelles	479 967	479 967		
Installations techniques, matériel et outillage	16 629	16 629		
Installations générales, agencements	389 535	389 535		
Matériels de transport	-46 850	-46 850		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	127 730	127 730		
Sous-total immobilisations corporelles	487 044	487 044		
TOTAL	967 011	967 011		

3. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

4. Créances clients et comptes rattachés

INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026		
--	--	--

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2026	NET au 31/03/2025
Créances clients	12 508 122	813 941	11 694 181	12 191 947
Clients effets à recevoir	173 430		173 430	191 816
Clients douteux	73 531		73 531	10 115
Clients facture à établir	53 918		53 918	464 232
TOTAL	12 809 001	813 941	11 995 060	12 858 110

5. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/03/2026	NET au 31/03/2025
Fournisseurs RRR à obtenir	507 622	0	507 622	359 791
Fournisseurs avoirs à recevoir	515 339	0	515 339	569 736
Personnels et comptes rattachés	18 474	0	18 474	22 301
Organismes sociaux	7 280	0	7 280	115 411
Etat produits à recevoir	0	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	246 973	0	246 973	257 350
Débiteurs divers		0		0
Groupe Konix	17 880	0	17 880	15 865
Compte courant factor	507 531		507 531	2 743 369
Autres comptes en attente	4 760	0	4 760	4 759
Impôt sur les sociétés	0		0	79 853
TOTAL	1 825 861	0	1 825 861	4 168 439

6. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2026	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	279 359		279 359
Prêts			
Dépôts et cautionnements	698 618		698 618
Créances de l'Actif immobilisé	977 977	0	977 977
Créances clients	11 995 060	11 995 060	

INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026			
--	--	--	--

Personnels et comptes rattachés	18 474	18 474	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 280	7 280	
Impôts sur les bénéfices	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	246 973	246 973	
Compte courant factor	507 531	507 531	
Autres comptes d'attente	4 760	4 760	
Groupe Konix	17 880	17 880	
RRR à obtenir	507 622	507 622	
Fournisseurs avoirs à recevoir	515 339	515 339	
Créances de l'actif circulant	13 820 920	13 820 920	
Charges constatées d'avance	1 097 542	1 097 542	
Total des créances	15 896 439	14 918 460	977 977

7. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2026	31/03/2025
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	6 897	6 897
Total créances rattachées à participations	6 897	6 897
Clients factures à établir	53 918	464 232
Total Créances clients et comptes rattachés	53 918	464 232
Fournisseurs RRR à obtenir	507 622	359 791
Fournisseurs avoirs à recevoir	515 339	569 736
Etat produits à recevoir		0
Divers produits à recevoir		
Total autres créances	1 022 961	929 528
Intérêts courus à recevoir	0	0
TOTAL	1 083 776	1 400 657

8. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	98 202	83 441	85 343	96 300

INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026		
--	--	--

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres (*)	441 027	245 050	261 335	424 742
Provision des actions propres	-128 091	14 758	100 968	-214 301
Valeur nette	312 936			210 441

(*) Valeur comptable moyenne du titre 4,41 €. Cours de clôture 2,25 €

9. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2026	31/03/2025
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	1 097 542	795 994
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	0	0
TOTAL	1 097 542	795 994

10.Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	En début d'exercice	Crées dans l'exercice	Remboursées dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	3 070 880	0	0	3 070 880
TOTAL		3 070 880	0	0	3 070 880

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/2025	4 698 447	9 674 584	11 086 928	-4 795 807	20 664 155
Affectation en réserves			-4 795 807	4 795 807	0
Distribution de dividendes	0	0	0		0
Résultat de l'exercice			0	-4 226 989	-4 226 989
Augmentation de capital	0	0			0
Au 31/03/2026	4 698 447	9 674 585	6 291 121	-4 226 989	16 437 164

Actions gratuites Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions Acquisées	Date d'attribution	Période de conservation
19/09/2024	11 500	11 500	19/09/2024	19/09/2025
17/09/2025 *	10 250	10 250	17/09/2025	17/09/2026
Au 31/03/2026	34 250	36 983		

* Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours de l'exercice N. Les acquisitions définitives d'actions gratuites, susceptibles d'entraîner une augmentation de capital, étant intervenues après la date

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

d'établissement des documents préparatoires à l'assemblée générale, ces opérations ne pouvaient être anticipées. Par ailleurs, le Conseil de surveillance ne s'est pas réuni après l'assemblée générale annuelle afin de constater une telle augmentation de capital.

11.Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges		0	0	
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	583 819	58 539	262 297	380 061
Provisions pour risques et charges				
Total provisions pour risques et charges	583 819	58 539	262 297	380 061
Immobilisations incorporelles	53 622		0	53 622
Titres de participation et créances rattachées	10 793 432		0	10 793 432
Stocks et en-cours	228 231	2 571 397	228 231	2 571 367
Comptes clients	620 450	803 984	610 493	813 941
Actions propres	128 091	100 968	14 758	214 301
Total provisions pour dépréciation	11 823 826	3 476 318	853 482	14 446 664
TOTAL GENERAL	12 407 645	3 534 857	1 115 779	14 826 725

Dont dotations et reprises

Exploitation	961 330	1 101 021
Financières	100 968	14 758
Exceptionnelles	2 472 559	

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	334 371	0	0	334 371
Participation Difintel Espagne	10 000	0	0	10 000
Participation Xandrie	0	0	0	0
Participation Jeux Video & Co	10 449 060	0	0	10 449 060
TOTAL provisions titres de participation	10 793 431	0	0	10 793 431

INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026				
--	--	--	--	--

Créance rattachée participations	0	0	0	0
TOTAL provisions créances rattachées	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	10 793 431	0	0	10 793 431

12. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit à un an maximum	18 234 705	18 234 705		
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit à + de un an	617 173	529 935	87 238	
Emprunts et dettes financières divers	50 000		50 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 747 484	8 747 484		
Personnels et comptes rattachés	768 169	768 169		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	648 718	648 718		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 533 843	1 533 843		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	335 487	335 487		
Groupe	857 858	0	857 858	
Clients rrr accorder	1 171 382	1 171 382		
Clients avoirs à établir	1 132 154	1 132 154		
Autres dettes	379 301	379 301		
Produits constatés d'avance	325 832	325 832		
TOTAUX	34 802 106	33 807 010	995 096	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit à un an maximum	12 551 937	12 551 937		
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit à + de un an	2 232 918	952 984	1 279 934	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 681 293		
Personnels et comptes rattachés	911 766	911 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625 519	625 519		
Impôts sur les bénéfices	6 266	6 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 733 991	2 733 991		
Obligations cautionnées		0		

INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026				
--	--	--	--	--

Autres impôts, taxes et versements assimilés	597 603	597 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe	773 545	773 545		
Autres dettes	9 936 540	9 936 540		
Produits constatés d'avance	81 034	81 034		
TOTAUX	56 182 414	54 902 480	1 279 934	
ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit à un an maximum	12 551 937	12 551 937		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit à + de un an	2 232 918	952 984	1 279 934	
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 681 293	25 681 293		
Personnels et comptes rattachés	911 766	911 766		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625 519	625 519		
Impôts sur les bénéfices	6 266	6 266		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 733 991	2 733 991		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	597 603	597 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe	773 545	773 545		
Autres dettes	9 936 540	9 936 540		
Produits constatés d'avance	81 034	81 034		
TOTAUX	56 182 414	54 902 480	1 279 934	

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice
662 762 euros

Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (convenants) : NEANT

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
BNP PARIBAS	4,75%	20/01/2024	20/12/2026	300 000	79 030
SOCIETE GENERALE	4,32%	05/02/2024	05/02/2027	300 000	104 342
BRED	1.10%	29/07/2022	29/06/2027	1 700 000	433 801
TOTAL				2 300 000	617 173

13. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2026	31/03/2025
Fournisseurs	8 199 816	9 695 260
Fournisseurs factures non parvenues	547 668	605 328
TOTAL	8 747 484	10 300 588

14. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2026	31/03/2025
Clients RRR à accorder	1 171 382	1 859 363
Clients avoirs à établir	1 132 154	840 108
Divers	8 100	8 252
Diverses charges à payer	371 201	199 482
TOTAL	2 682 837	2 907 206

15. Stocks

Catégorie	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Marchandises	13 073 932	2571367	10 502 565
Total	13 073 932	2571367	10 502 565

16. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Intérêts courus à payer	8 899	12 028
Total emprunts et dettes auprès établissement crédit	8 899	12 028
Fournisseurs factures non parvenues	33 395	133 471
Total fournisseurs et comptes rattachés	33 395	133 471
Dettes provisionnées pour congés à payer	551 729	533 062

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	---	--

Dettes provisionnées participation salariés		0
Dettes provisionnées salaires et primes à payer	138 528	104 401
Charges sociales sur congés à payer	219 738	210 895
Autres charges sociales à payer	91 653	83 689
Charges fiscales sur congés à payer	36 068	36 471
Autres charges fiscales à payer	261 633	313 194
Taxe d'apprentissage à payer		0
Effort construction à payer	1 312	5 345
Formation continue à payer		0
Total dettes fiscales et sociales	1 300 661	1 287 057
Clients rrr à accorder	1 171 382	1 859 363
Clients avoirs à établir	1 132 154	840 108
Divers charges à payer	371 201	199 482
Divers	8 100	8 251
Total autres dettes	2 682 837	2 907 204
TOTAL GENERAL	4 025 792	4 339 760

17.Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Ventes de marchandises	71 359 804	86 877 470
Prestations de services	654 877	471 615
TOTAL France	72 014 682	87 349 085
Ventes de marchandises	34 356 795	31 124 969
Prestations de services	711 157	785 281
TOTAL Etranger	35 067 952	31 910 250
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	107 082 634	119 259 335

18. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Reprise sur provisions pour risques et charges	162 297	58 134
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	228 231	254 143
Reprise sur provisions dépréciation créances	610 493	18 135
Transfert de charges diverses	0	76 140
Transfert de charges indemnité assurance	0	81 197

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	---	--

Transfert de charges remboursements assurance-crédit	0	88 095
TOTAL	1 001 021	575 844

19. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Electricité, Fournitures administratives et divers	811 257	617 360
Sous-traitance générale	0	313
Locations immobilières	1 265 942	1 168 642
Locations diverses et charges locatives	716 268	973 791
Entretien et maintenance	324 677	354 898
Assurances	480 503	579 006
Documentation et services extérieurs divers	194 485	167 435
Intérim et personnel extérieur	254 311	173 852
Honoraires et commissions	499 724	705 347
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	177 263	227 657
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	1 609 835	2 061 426
Frais postaux et de télécommunications	96 485	171 680
Services bancaires	135 891	165 881
Cotations et frais de recrutement	409 375	132 092
TOTAL	6 976 017	7 499 380

20.Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Cadres	43	49
Agents de maîtrise et techniciens	9	13
Employés	35	32
Personnel extérieur	3	4
TOTAL (hors apprentis)	90	98

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 172 k€.

21.Résultat financier

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
PRODUITS FINANCIERS	-	-
<u>Produits des participations</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Revenus des valeurs mobilières</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Revenus des autres créances</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Autres produits financiers	35 731	147 307
Reprise provision risques et charges	14 758	

	INNELEC MULTIMEDIA Etats financiers au 31/03/2026	
--	---	--

Gains de change	0	0
Produits de cessions des valeurs mobilières	11 616	
TOTAL PRODUITS	62 105	147 307

CHARGES FINANCIERES		
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	0	0
Dot.provisions dépréciation actions propres	100 968	128 091
Intérêts emprunts, escomptes	789 639	1 209 716
Pertes de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 814	
TOTAL CHARGES	902 421	1 337 807

RESULTAT FINANCIER	- 840 315	- 1 190 500
--------------------	-----------	-------------

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

22.Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels divers	0	117 061
Produits cessions immobilisations		
Boni cession actions propres	10 833	12 687
Reprises provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL PRODUITS	10 833	129 748

RUBRIQUES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités, amendes, dons	0	5 790
Rappels d'impôts	0	0
Charges exceptionnelles diverses (*)	2 699 768	1 047 778
Valeur comptable immobilisations cédées	11 271	6 301
Mali cession actions propres	0	101 773
Dotations amortissements et provisions	0	0
TOTAL CHARGES	2 711 040	1 161 642

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 700 207	-1 031 894
------------------------------	--------------------	-------------------

(**) Coûts liés à un plans de réduction d'effectif pour 227 209 euros et à une provision exceptionnelle passée sur les stocks pour 2 472 559 euros

23.Participation/Intéressement des salariés

Au 31 mars 2026 aucune provision n'a été constituée au titre de l'intéressement.

24.Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-1 614 343	
Résultat exceptionnel	-2 700 206	
Dont Intégration fiscale		- 87 560
TOTAL		- 87 560

25.Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
ACCROISSEMENTS		
Ecart de conversion actif		
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0	0

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés		
ORGANIC	21 783	5 445
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	26 249	6 562
TOTAL DES ALLEGEMENTS	48 032	12 007

26.Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Effets escomptés non échus	0	0
Avals, cautions et garanties	0	0
TOTAL	0	0

Au 31 mars 2026, aucun emprunt n'était soumis à des clauses de covenants.

27.Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières Participations Créances rattachées à participations Total Immobilisations	 11 784 184 279 357 12 063 541	 334 636 0 334 636
Créances Créances clients et comptes rattachés Autres créances Total Créances	 0 15 866 15 866	
Dettes Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Autres dettes Total Dettes	 857 858 857 858	 0 0

INNELEC MULTIMEDIA
Etats financiers au 31/03/2026

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises	102 234	
Prestations de services		186 194
Total chiffre d'affaires	102 234	186 194
Produits d'exploitation		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	46 938	
Transfert de charge d'assurance		
Total produits divers gestion	50 238	
Produits financiers		
Intérêts des créances rattachées à participation		
Transfert de charges d'intérêts		0
Total produits financiers	0	0
Achat de marchandises		9 525
		9 525
Autres achats et charges externes		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co		
Prestations de services MDA		
Charge d'assurance		0
Total autres achats et charges externes		0
Charges diverses de gestion courante		
Redevances licences de marques		
Total charges diverses gestion		
Charges financières		
Intérêts des dettes rattachées à participation	3 600	0
Total charges financières	3 600	0

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du

INNELEC MULTIMEDIA

Etats financiers au 31/03/2026

28. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations (en KI)	Capital	Reserves en report à nouveau après affectation des résultats	Quota-part du résultat attribuable (en pourcentage)	Brut	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêt et avances consentis par la société mère et remboursés	Montant des cautions et autres garanties par la société	Chiffre d'affaires
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous								
1- Filiales (+ 50% du capital détenu)								
JEUX VIDEO AND CO SAS AU CAPITAL 629 920 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	37	-535	100	10 443	0	426	0	
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	-38	33,33	1 321	387			
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000 HKD Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, HONG KONG	1	0	100	1	1	1	0	
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	-30	100	1	1	27	0	
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu)								
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations								
1- Filiales non reprises en A								
a. Filiales françaises								
b. Filiales étrangères								
2- Participations non reprises aux § A								
a. Dans les sociétés françaises								
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 5 416 045 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	5 820	-9568	0,86	335	335	0	0	
b. Dans les sociétés étrangères								

29. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes d'Innelec Multimedia s'élèvent à 132,6 K€ au total.

	INNELEC MULTIMEDIA
DELOITTE	
Honoraires liés à la certification des comptes	104 800
GATTI CONSEIL	
Honoraires liés à la certification des comptes	27 800
Total	132 600

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

GATTI CONSEIL

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

93500 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du directoire sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 31 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

GATTI Conseil

Deloitte & Associés



Bertrand GATTI



Benjamin HADDAD

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

En K€	Notes	Mars 2026	Mars 2025
Goodwill	Note 5.1	413	413
Immobilisations incorporelles	Note 5.2	5 544	5 736
Immobilisations corporelles	Note 5.3	9 533	9 957
Immobilisations financières	Note 5.4	1 826	1 826
Actifs d'impôts différés	Note 5.5	595	603
Total Actif immobilisé		17 911	18 535
Stocks et en-cours	Note 5.6	10 536	14 031
Clients et comptes rattachés	Note 5.7	14 080	16 333
Autres créances	Note 5.8	3 733	3 397
Disponibilités	Note 5.9	12 987	13 262
Total Actifs courants		41 336	47 023
Total Actif		59 247	65 558

En K€	Notes	Mars 2026	Mars 2025
Capital	Note 5.12	4 698	4 698
Primes liées au capital		16 356	20 762
Réserves consolidées		-1 702	-1 889
Résultat consolidé groupe		-3 888	-4 305
Actions propres	Note 5.12	-425	-441
Total Capitaux propres groupes		15 040	18 825
Provisions à long terme	Note 5.14	380	584
Passifs financiers non courants	Note 5.15	6 215	7 261
Autres dettes non courantes		0	0
Passif d'impôts différés	Note 5.19	178	188
Passifs Non courants		6 773	8 033
Provisions à court terme		0	0
Dettes fournisseurs	Note 5.16	8 936	10 501
Passifs financiers courants	Note 5.15	21 988	19 713
Autres dettes courantes	Note 5.17	6 509	8 486
Passifs Courants		37 433	38 700
Total Passif		59 247	65 558

1.2. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	Mars 2026	Mars 2025
Chiffre d'affaires	Note 6.1	107 059	119 394
Autres produits d'exploitation	Note 6.2	278	102
Produit des activités ordinaires		107 337	119 496
Achats consommés	Note 6.3	-91 763	-104 194
Marge brute		15 574	15 302
Charges externes	Note 6.4	-5 998	-6 902
Charges de personnel	Note 6.5	-7 109	-7 708
Impôts et taxes	Note 6.6	-752	-727
Dotations et reprises aux amortissements	Note 6.7	-2 179	-2 240
Dotations et reprises de provisions	Note 6.8	155	92
Résultat opérationnel courant		-309	-2 184
Autres produits et charges opérationnels	Note 6.9	-2 680	-1 008
Résultat opérationnel non courant		-2 680	-1 008
Coût de l'endettement financier	Note 6.10	-901	-1 265
Autres produits et charges financiers	Note 6.11	1	135
Résultat avant impôt		-3 890	-4 321
Impôts sur les bénéfices	Note 6.12	2	16
Résultat net des sociétés intégrées		-3 888	-4 305
Résultat net de l'ensemble consolidé		-3 888	-4 305
Part des minoritaires		0	0
Part du groupe		-3 888	-4 305
Résultat par action	Note 5.12	-1,31	-1,45
Résultat dilué par action	Note 5.12	-1,30	-1,44

1.3. Autres éléments du résultat global

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net consolidé de l'exercice	-3 888	-4 305
Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture de flux de trésorerie		
Instruments de capitaux propres hybrides		
Impôts différés reconnus en capitaux propres		
Ecarts actuariels IAS19r	11	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Etat du résultat global	-3 877	-4 305
Part du groupe	-3 877	-4 305
Part des intérêts minoritaires	0	0

1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Résultat net total consolidé	- 3 888	- 4 305
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	2 132	2 240
Variation des impôts différés	- 2	- 16
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 1 758	- 2 081
Stocks	3 495	- 449
Créances clients	2 253	6 787
Autres créances	- 336	6 087
Dettes fournisseurs	- 1 565	- 15 387
Dettes fiscales et sociales	- 297	- 1 274
Autres dettes	- 1 680	- 3 624
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 870	- 7 860
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	112	- 9 941
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1 538	- 1 543
Variation des dépôts de garantie et caution	-	6
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 1 527	- 1 549
Augmentation de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 16	33
Emission d'emprunts	-	-
Remboursement d'emprunts	- 731	- 593
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	-	-
Flux liés à l'affacturage	235	- 332
Flux liés aux variations des dettes locatives et des emprunts en devises	990	- 70
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	478	- 962
Variation de la trésorerie	- 937	- 12 454
Trésorerie d'ouverture	- 415	12 039
Trésorerie de clôture	- 1 352	415

1.5. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	OCI	Résultats consolidés	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres à mars 2024	4 675	9 195	7 966	326	957	23 117	0	23 117
Affectation résultat			957		-957	0		
Variation de juste valeur								
Ecart de conversion								
Résultat de la période					-4 305	-4 305	0	-4 305
Dividendes versés								
Augmentation de capital	23	-23				0		
Mouvements sur actions propres			33			33		33
Autres variations			-20			-20		-20
Capitaux propres à mars 2025	4 698	9 172	8 936	326	-4 305	18 825	0	18 825
Affectation résultat			-4 305		4 305	0		0
Variation de juste valeur								
Ecart de conversion								
Résultat de la période					-3 888	-3 888	0	-3 888
Dividendes versés								
Augmentation de capital								
Mouvements sur actions propres			16			16		16
Autres variations			76	11		87		87
Capitaux propres à mars 2026	4 698	9 172	4 722	337	-3 888	15 040	0	15 040

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers IFRS du Groupe INNELEC MULTIMEDIA au 31 mars 2026 sont présentés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire au 09/06/2026.

Evolution du référentiel comptable

Textes applicables au 1er avril 2025

Les nouvelles normes et amendements de normes IFRS suivants sont d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2025 et n'ont pas eu d'impact significatif pour le Groupe :

- Amendement IAS 21 - Absence de convertibilité, qui précise les modalités d'évaluation des transactions en devises lorsque les taux de change observables ne sont pas disponibles.

Textes adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire postérieure au 1er janvier 2026.

- Amendements relatifs aux normes suivantes :
 - IFRS 9 et IFRS 7 : classification et évaluation des instruments financiers ;
 - IFRS 9 et IFRS 7 : contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles ;

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne

- IFRS 18 : présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le Groupe est en cours d'appréciation des effets potentiels induits de ces textes sur ses états financiers.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2026 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2026 est la suivante et n'a pas évoluée sur l'exercice :

Sociétés	Sièges	N° Siret	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100,00 %	100,00 %	Globale
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,00 %	99,00 %	Globale
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100,00 %	100,00 %	Globale
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100,00 %	100,00 %	Globale
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7 Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100,00 %	100,00 %	Globale

Une entité est consolidée selon la méthode de l'Intégration Globale lorsque le Groupe contrôle l'entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique et conformément à la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle desdites filiales.

Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Il existe des sociétés qui ne sont pas intégrées au Groupe (voir Note 5.4).

4. MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

4.1. Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2026.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

4.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- la valorisation des actifs incorporels (voir Note 4.4.1),
- des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles (notamment les principales hypothèses utilisées dans le calcul des montants recouvrables) (voir Note 4.4.1),
- de la valorisation des contrats de locations (voir Note 4.4.4),
- des engagements de retraites (voir Note 4.4.11)
- de la détermination du montant des provisions (voir Note 4.4.11)
- de l'évaluation des impôts différés (voir Note 4.4.15),

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

4.3. Modalités de consolidation

4.3.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères hors zone euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro ; les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et inscrites en réserves en écarts de conversion.

4.3.2. Regroupement d'entreprises et autres variations de détention dans des participations

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous.

- À la date d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris identifiables, évalués à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont comptabilisés séparément du goodwill ;
- Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice sur l'agrégat « Autres charges opérationnelles ». Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».
- Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et doit être comptabilisée directement en capitaux propres ;
- En cas de prise de contrôle par étapes, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Les engagements de rachat de titres donnés par le Groupe à des participations ne donnant pas le contrôle minoritaires dans des filiales sont comptabilisés au passif lorsqu'ils sont payables en trésorerie ou en actifs financiers.

4.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.4.1. Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

⇒ Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire. La nouvelle solution SAGE X3 a fait l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de sept ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans. Les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité. Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

⇒ Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les Goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel :	4 à 10 ans
- Agencements et aménagements divers :	5 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 à 7 ans
- Mobilier :	10 ans

4.4.3. Dépréciation des immobilisations

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

⇒ Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion des marques et Goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et Goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

⇒ Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après. Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2026 est de 13,26%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

⇒ Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un Goodwill n'est jamais reprise.

4.4.4. Contrats de location

Le Groupe est engagé dans des contrats de location immobilière (bureaux) et mobilière (véhicules, matériel informatique).

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en retour d'un paiement. Au commencement du contrat, un preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette financière représentative de l'obligation locative.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitee de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu. L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location. Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- les loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- les montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la société est raisonnablement certaine d'exercer,
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si la société est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation et
- les pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que la société ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée de façon subséquente au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif est enregistrée dans le résultat d'exploitation et une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers est présentée en résultat financier. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux de financement sont impactés par les intérêts payés et par la dette de loyers remboursée.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a retenu les mesures de simplification permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilières et 1% pour les contrats de location mobilière. Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Les contrats de location de moins d'un an, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces dispositions.

4.4.5. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité. Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

4.4.6. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport.

Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

4.4.7. Créances courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les effets escomptés non échus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2026 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

4.4.8. Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars. Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

4.4.9. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs dans la mesure où ils font partie intégrante de la gestion de la trésorerie), ainsi que des équivalents de trésorerie. Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.4.10. Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

4.4.11. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. En 2021, l'IFRIC a soumis une nouvelle méthode d'évaluation de l'engagement. Cette nouvelle méthode correspond à une nouvelle interprétation de la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2026 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 4,50%, contre 3,94% en mars 2025
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 25 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 3% pour les non cadres et 2,5% pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 380 K€ au 31/03/2026.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 11 K€. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 10 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

4.4.12. Passifs financiers

⇒ Passifs financiers non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présenté en passifs financiers non courants.

⇒ Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus et des crédits spots.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présenté en passifs financiers non courants.

Le Groupe a signé un contrat d'affacturage avec la banque Crédit Mutuel Factoring auprès de laquelle il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le Factor assure la gestion, le recouvrement courant (si le mandat de recouvrement est révoqué) ainsi que l'encaissement des créances à lui transférées et enregistre en compte les différentes opérations relatives à ces créances. Ainsi le présent contrat ne répond pas aux définitions d'un contrat déconsolidant. Les créances cédées au Factor sont présentées en dettes financières

Le contrat d'affacturage stipule que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées dans un délai de 85 jours après son échéance, seront réputées litigieuses. A défaut de recevoir dans un délai de 30 jours des éléments probants, les créances pourront être débitées du compte courant.

En cas de révocation des mandats susvisés, si, au terme de 100 jours après la date d'échéance, la créance demeure impayée, le Factor peut faire le choix de procéder à son débit définitif auquel cas, le Groupe redeviendra propriétaire de la créance débité. Dans cette situation de définancement des créances, ces dernières ne sont plus suivies par la banque Crédit Mutuel Factoring mais retournées au Groupe chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances à la société d'affacturage.

4.4.13. Marge brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre

4.4.14. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

4.4.15. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le taux d'impôt retenu pour calculer les impôts différés est de 25 %.

4.4.16. Plan d'attribution d'actions

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier :

- ⇒ de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ;
- ⇒ de plans d'actions gratuites.

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge de personnel qui représente l'avantage octroyé sous forme de droits à des actions et qui est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Pour l'ensemble des plans, la charge de personnel est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans. Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2026.

4.4.17. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

4.4.18. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 6.1.

4.4.19. Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à l'entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Comme présenté dans la note 6.1, 99% du chiffre d'affaires du Groupe provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

4.4.20. Actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

4.4.21. Evènements significatifs de l'exercice

⇒ Une évolution de marché contrariée

Cette année le marché du gaming a connu une évolution contrastée, avec des disparités selon les produits et les périodes :

- Sur les consoles de jeux : seul secteur en progression de 15,8% mais uniquement grâce au lancement de la Switch2 sur le premier semestre, qui masque la baisse significative de -17% sur la console PlayStation5®, et -23% sur la console Microsoft XBOX®, qui représentent à elles deux, les 2/3 du marché consoles.
- Sur les accessoires gaming : -8,2 %, en baisse malgré la progression du marché consoles, dû à la régression des catégories leader.
- Sur les jeux : -3,2 % marqué par plus faible qualité éditoriale sur la fin d'année 2025, et notamment le report de la sortie de GTA 6 prévu initialement en novembre 2025 et annoncé finalement en novembre 2026.
- Des résultats décevants sur la période du black Friday, avec des ventes en baisse sur le marché gaming de -4,9 %

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes d'Innelec qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients, eux-mêmes impactés par l'attentisme des consommateurs dans un contexte économique et géopolitique compliqué.

⇒ Un nouveau cap stratégique sous l'impulsion d'une nouvelle direction

L'exercice 2025–2026 a été marqué par l'arrivée de Julien Peyrafitte en qualité de Président du Directoire d'Innelec Multimedia. Porteur d'un regard neuf sur l'offre de l'entreprise et de son catalogue.

Cette démarche a conduit à plusieurs décisions structurantes au cours de l'exercice : rationalisation profonde du catalogue Konix, arrêt de relations commerciales avec des fournisseurs jugés non stratégiques, et réduction des licences proposées. Il s'agit de décisions assumées, prises en connaissance de cause, dans l'intérêt de la performance durable de l'entreprise.

- Sur la marque Konix, plus précisément, cette décision vise à recentrer la gamme sur un nombre réduit de références à plus forte valeur ajoutée, en couvrant le même éventail de besoins consommateurs avec un catalogue plus lisible et plus performant. Concrètement, la gamme Konix est ramenée de 454 références en stock (dont 359 actives) à 200 références pour 2026, soit une réduction de plus de 55 % du catalogue ;
- Concernant les produits dérivés, l'analyse menée a mis en évidence une dispersion excessive de l'offre sur les catégories et les licences commercialisées. Face à ce constat, la décision stratégique a été prise de maintenir la largeur d'offre mais en réduisant significativement le nombre de licences référencées. Cette rationalisation a conduit à l'arrêt de 26 fournisseurs. Il s'agit d'une décision stratégique délibérée : ces articles ne bénéficieront plus d'aucune action commerciale, de mise en avant ou de réapprovisionnement.

Cette décision stratégique de rationalisation des références proposées en catalogue, qui s'ajoute à la restructuration des effectifs concernés présentée ci-dessous, a eu pour impact une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 2 699 768 euros.

⇒ Un plan de réduction des coûts et un plan de réduction des effectifs

Dans un contexte de marché nécessitant une adaptation de la structure de coûts de la société, un programme de réduction des charges a été engagé à compter de septembre 2025.

Ce programme a porté notamment sur :

- La suppression ou la non-reconduction de certaines dépenses ;
- La mise en œuvre d'actions d'optimisation des frais généraux ;
- La renégociation de contrats de prestations de services.

⇒ **Signature de nouveaux accords de distribution**

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Groupe a étendu son offre à de nouveaux fournisseurs.

Parmi les plus significatifs :

- PNY Technologies, fabricant américain spécialisé dans les composants PC. Fondée en 1985, la marque est un des leader sur les cartes graphiques PC (Geforce) et la mémoire avec les cartes mémoire et les clés USB. Le partenariat avec Innelec couvre l'ensemble des clients à l'exception de Carrefour.
- Keychron, est une entreprise fondée en 1988 à Hong-Kong. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de claviers et de souris de haute qualité. Keychron a marqué l'histoire en devenant le premier fabricant de claviers magnétiques sans fil, et par son logiciel de clavier basé sur le web, qui ne nécessite aucun téléchargement ni mise à jour et prend en charge à la fois les systèmes Mac et Windows. Innelec va accompagner le développement de la gamme Keychron dans les rayons Gaming, et hors Gaming des enseignes indirectes (Leclerc, U Enseigne, etc.) les multi-spécialistes, les clients web et les DROM-COM.
- Verbatim, entreprise américaine mondialement connue depuis 1969, et spécialisée dans le stockage de données, notamment des clés USB, disques durs et SSD. Verbatim a lancé une gamme dédiée au gaming nommée Surefire, disposant de produits de stockage pour PC et consoles ainsi que des claviers et souris. Innelec distribue ces produits à tous ses clients GSA (hors Auchan), le commerce traditionnel, E-commerce et les DROM-COM.
- Tomy, est l'un des principaux concepteurs, producteurs et distributeurs de jouets innovants et de haute qualité et de produits dérivés. Tomy a confié à Innelec la distribution de ses produits pour les enseignes Leclerc, Carrefour, Cultura, Micromania et les commerces traditionnels métropole et DROM COM.

L'ensemble de ces accords va permettre d'enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

⇒ **De nouveaux développements informatiques**

Développement en interne d'outils d'IA locale, affectés dans un premier temps à l'automatisation de rapprochements bancaires, permettant de gagner un temps précieux et d'augmenter la productivité.

Création de connecteurs pour interfacer le nouveau site de vente et l'infrastructure logicielle (SageX3, CRM, PIM).

Mise en place d'une infrastructure d'hébergement du nouveau site de vente, et infogérée en interne pour une meilleure maîtrise technique et une réduction des coûts d'exploitation.

5. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

5.1. Goodwill

En K€	Ouverture	Variations de Périmètre	Dotations de l'exercice	Autres variations	Clôture
Ecart d'acquisition	1 428				1 428
Amt/pertes val. écart d'acquisition	-1 015				-1 015
Total valeur nette	413	0	0	0	413

Détail du Goodwill	Brut	Dépréciation	Mars 2026 Net	Mars 2025 Net
Virtua Concept	801	- 547	254	254
Saint Malo	452	- 422	30	30
Ultima	108	-	108	108
Dinfintel	21	-	21	21
Cv Distribution	46	- 46	-	-
Valeur nette	1 428	- 1 015	413	413

5.2. Immobilisations incorporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres variations	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires (1)	10 852	281				11 133
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184					3 184
Total immobilisations incorporelles	14 036	281				14 317
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-6 058			-314		-6 372
Amt/dép. autres immos incorp.	-2 242			-159		-2 400
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-8 300			-473		-8 772
Total valeur nette	5 736	281	0	-473	0	5 544

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 235 K€, de la plate-forme internet (dont la valeur nette comptable est nulle) ainsi que de logiciels pour 1 521 K€.

(2) Le poste correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie (voir Note 4.4.3).

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3,33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 1.3 M€.

5.3. Immobilisations corporelles

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres variations	Clôture
Constructions	81					81
Installations tech, matériel & outillage	2 949	17				2 966
Matériel de bureau	1 420	3	-1			1 422
Matériel de transport	76		-57			19
Droit d'utilisation - immobilisations corporelles	10 862	1 192				12 054
Immobilisations corporelles en cours	0					0
Autres immobilisations corporelles	5 338	45				5 383
Total immobilisations corporelles	20 726	1 257	-58	0	0	21 925
Amt/dép. matériel de bureau	-1 035			-128		-1 163
Amt/dép. matériel transport	-65		47			-18
Amt/dép. constructions	-81			0		-81
Amt/dép. droit d'utilisation - immobilisations corporelles	-4 065			-1 135		-5 200
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-2 857			-17		-2 874
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-2 666			-390		-3 056
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-10 769	0	47	-1 670	0	-12 392
Total valeur nette	9 957	1 257	-11	-1 670	0	9 533

5.4. Immobilisations financières

En K€	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Autres variations	Clôture
Titres des sociétés non consolidées (1)	1 264					1 264
Créances rattachées à des part.	38					38
Intérêts courus sur créances et prêts	7					7
Autres titres immobilisés	20					20
Prêts, cautionnements et autres créances	709					709
Total immobilisations financières	2 038	0	0	0	0	2 038
Dépréciations des titres	-212					-212
Dép autres créances ratt participat.	0					0
Dép créances ratt. et int. courus	0					0
Total dép. immobilisations financières	-212	0	0	0	0	-212
Total valeur nette	1 826	0	0	0	0	1 826

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

En K€	%Intérêt	Brut	Dépréciation	Net
Chez Innelec Multimédia				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Xandrie	0,87%	753	0	753
As de Com	19,00%	2	0	2
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding Ltd	0,23%	264	200	64
Total valeur nette		1 264	212	1 052

5.5. Actifs d'impôts différés

En K€	Mars 2025 Ouverture	Variation	Mars 2026 Clôture
Différences temporaires	280	58	338
Déficits fiscaux reportables	145	0	145
Retraitement clientèle DEG	61	-2	59
Retraitement IFRIC 21	47	-8	39
Divers	70	-56	14
Total	603	-8	595

5.6. Stocks et en-cours

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Autres variations	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	54	-20			34
Stocks de marchandises	14 207	-3 606			10 601
Dép. des stocks de marchandises	-230	0	132		-98
Total Stocks et en-cours	14 032	-3 626	132	0	10 536

5.7. Clients et comptes rattachés

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Autres variations	Clôture
Clients et comptes rattachés	15 890	-1 829			14 061
Factures à établir	464	-409			55
Dép. clients et comptes rattachés	-20	0	-16		-36
Total Clients et comptes rattachés	16 334	-2 238	-16	0	14 080

5.8. Autres créances

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Autres variations	Clôture
Fournisseurs - avances et acomptes versés	571	220			791
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	1 012	11			1 023
Créances sur personnel & org. sociaux	138	-112			26
Créances fiscales	283	-8			275
Autres créances	515	5			520
Etat, impôt sur les bénéfices	80	-80			0
Charges constatées d'avance	796	301			1 097
Total Autres créances	3 395	337	0	0	3 733

5.9. Disponibilités

En K€	Ouverture	Mouvements	Dotations / reprises	Autres variations	Clôture
Disponibilités	13 262	-275			12 987
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0				0
Total Disponibilités	13 262	-275	0	0	12 987

5.10. Créances par échéances

En K€	Mars 2026	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Créances rattachées à des part.	38		38
Intérêts courus sur créances et prêts	7		7
Prêts, cautionnements et autres créances	709		709
Total Immobilisations financières	754	0	754
Actifs d'impôts différés	595		595
Total Actifs d'impôts différés	595	0	595
Clients et comptes rattachés	14 061	14 061	
Factures à établir	55	55	
Dép. clients et comptes rattachés	-36	-36	
Total Clients et comptes rattachés	14 080	14 080	0
Fournisseurs - avances et acomptes versés	791	791	
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	1 023	1 023	
Créances sur personnel & org. sociaux	26	26	
Créances fiscales	275	275	
Autres créances	520	520	
Etat, impôt sur les bénéfices	0	0	
Charges constatées d'avance	1 097	1 097	
Total Autres créances	3 732	3 732	0
Total Créances par échéances	19 161	17 812	1 349

5.11. Trésorerie et endettement financier

En K€	Mars 2025 Ouverture	Variation	Mars 2026 Clôture
Disponibilités	13 262	-275	12 987
Trésorerie brute	13 262	-275	12 987
Crédits spots et trésorerie passive	-13 677	-662	-14 339
Trésorerie nette	-415	-937	-1 352
Dettes financières (hors crédits spots)	-13 297	-568	-13 865
Total	-13 712	-1 505	-15 217

5.12. Capitaux propres

Le capital social de la société Innelec Multimédia est composé de 3 070 880 actions ordinaires au nominal de 1,53€ entièrement libérées.

⇒ Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de la période	Actions créées dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1,53	3 070 880	0	0	3 070 880
Total		3 070 880	0	0	3 070 880

⇒ Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre au début de la période	Augmentations	Diminutions	Nombre en fin de période
Actions propres	99 661	0	-3 361	96 300
Total	99 661	0	-3 361	96 300

Innelec Multimédia détient 96 300 actions propres pour une valeur de 424 742€, présentées en diminution des capitaux propres.

⇒ Attributions gratuites d'actions

Le Conseil de Surveillance du 17 septembre 2025 a constaté l'acquisition définitive de 10 250 actions gratuites.

Un autre plan a été décidé en septembre 2025 avec l'attribution de 7 750 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions correspond au cours de bourse à la date d'attribution
- Les actions ne sont acquises qu'après une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an.

⇒ Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques car le Groupe Innelec n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circularisation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	MARS 2026	MARS 2025
Nombre d'actions en circulation	3 070 880	3 070 880
Moyenne pondérée des levées d'options		
Moyenne pondérée des actions propres	- 96 300	- 99 661
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	2 974 580	2 971 219

Calcul du résultat par action de base

	MARS 2026	MARS 2025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 974 580	2 971 219
Résultat net part du groupe (en K€)	- 3 888	- 4 305
Par action (€)	- 1,31	- 1,45

Calcul du résultat par action dilué

	MARS 2026	MARS 2025
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, hors instruments dilutifs	2 985 080	2 981 969
Résultat net part du groupe (en K€)	- 3 888	- 4 305
Par action (€)	- 1,30	- 1,44

5.13. Intérêts minoritaires

Les réserves et résultats relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupes.

5.14. Provisions

<i>En K€</i>	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise	Autres variations	Clôture
Autres provisions pour risques	0				0
Total provisions pour risques	0				0
Provisions pour pensions et retraites	584	58	-262		380
Total provisions pour charges	584	58	-262		380
Total provisions pour risques et charges	584	58	-262		380

5.15. Emprunts et dettes financières

En K€	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Reclassement	Variation	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	617			-530		87
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant - Dette locative	6 594	667		-1 183		6 078
Dépôts et cautionnement reçus	50					50
Total Dettes financières (> 1 an)	7 261	667	0	-1 713	0	6 215
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	3 526		-663	530	1 073	4 466
Emprunts auprès établis. de crédit - courant - Dette locative	654	585	-1 239	1 183	-23	1 160
Affacturage	1 829				235	2 064
Intérêts courus sur emprunts - courant	27		-68			-41
Concours bancaires (trésorerie passive)	13 665	665				14 330
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	12		-3			9
Total Dettes financières (< 1 an)	19 713	1 250	-1 973	1 713	1 285	21 988
Total emprunts et dettes financières	26 974	1 917	-1 973	0	1 285	28 203

L'ensemble des prêts sont rémunérés à un taux d'intérêt fixe.

5.16. Dettes fournisseurs

<i>En K€</i>	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Autres variations	Clôture
Dettes fournisseurs	9 521	-1 373			8 148
Factures non parvenues	980	-192			788
Total Dettes fournisseurs	10 501	-1 565	0	0	8 936

5.17. Autres dettes courantes

<i>En K€</i>	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Autres variations	Clôture
Clients - avances et acomptes reçus	1 109	1 140			2 249
Clients - avoirs et rrr	2 700	-2 460			240
Dettes sociales	1 387	41			1 428
Dettes fiscales	2 190	-338			1 852
Autres dettes	803	-388			415
Prod. constatés d'avance	297	28			325
Total Autres dettes courantes	8 486	-1 977	0	0	6 509

5.18. Dettes par échéances

En K€	Mars 2026	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Emprunts auprès établis. de crédit	4 553	4 466	87
Emprunts auprès établis. de crédit - Dette locative	7 238	1 160	6 078
Dépôts et cautionnement reçus	50		50
Affacturage	2 064	2 064	
Intérêts courus sur emprunts	-41	-41	
Concours bancaires (trésorerie passive)	14 330	14 330	
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	9	9	
Total Dettes financières	28 203	21 988	6 215
Passif d'impôts différés	178	0	178
Total Passif d'impôts différés	178	0	178
Dettes fournisseurs	8 148	8 148	
Factures non parvenues	788	788	
Total Dettes fournisseurs	8 936	8 936	0
Clients - avances et acomptes reçus	2 249	2 249	
Clients - avoirs et rrr	240	240	
Dettes sociales	1 428	1 428	
Dettes fiscales	1 852	1 852	
Autres dettes	415	415	
Prod. constatés d'avance	325	325	
Total Autres dettes courantes	6 509	6 509	0
Total Dettes par échéance	43 826	37 433	6 393

5.19. Impôts différés

⇒ Passifs d'impôts différés

En K€	Mars 2025 Ouverture	Variation	Mars 2026 Clôture
Retraitements de consolidation	161	-1	160
Retraitement IFRIC 21	14	-9	5
Retraitement IFRS 9	13	0	13
Total	188	-10	178

6. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Chiffre d'affaires

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Production vendue de services	1 227	1 128
Ventes de marchandises	105 832	118 266
Total Chiffre d'affaires	107 059	119 394

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia. Le chiffre d'affaires des ventes de marchandises du Groupe est ventilé comme suit :

⇒ Par Univers

En K€	31/03/2026		31/03/2025		Variation	
UNIVERS	CA	%	CA	%	CA	%
Univers Console Consoles, logiciels pour console et accessoires	81 292	76%	95 531	80%	-14 239	-15%
Univers Produits dérivés	17 989	17%	14 989	14%	3 000	20%
Univers PC Grand public CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 190	2%	2 647	2%	-457	-17%
Univers Hight Tech Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés, TV	3 369	3%	2 626	2%	743	28%
Autres PLV	19	0%	3	0%	16	533%
Divers (*)	2 200	2%	3 598	3%	-1 398	-39%
TOTAL GENERAL	107 059	100%	119 394	100%	-12 335	-10%

(*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

⇒ Par canal de distribution

En K€	31/03/2026		31/03/2025		Variation	
CANAL DISTRIBUTION	CA	%	CA	%	CA	%
Commerce de proximité et revendeurs professionnel	8 399	8%	9 256	9%	-857	-9%
Commerce électronique et Vente à distance	4 154	4%	3 385	3%	769	23%
Grande distribution et Grands Magasins	50 879	48%	56 654	53%	-5 775	-10%
Multi-Spécialistes	41 428	39%	46 502	43%	-5 074	-11%
Divers (*)	2 200	2%	3 598	3%	-1 398	-39%
TOTAL GENERAL	107 059	100%	119 394	100%	-12 335	-10%

(*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

⇒ Par zone géographique

En K€	31/03/2026		31/03/2025		Variation	
Zone Géographique	CA	%	CA	%	CA	%
France	97 738	91%	107 411	100%	-9 673	-9%
Europe	3 963	4%	5 090	5%	-1 127	-22%
Afrique	3 018	3%	2 919	3%	99	3%
Autres Zones	141	0%	376	0%	-235	-63%
Divers (*)	2 199	2%	3 598	3%	-1 399	-39%
TOTAL	107 059	100%	119 394	100%	-12 335	-10%

(*) la ligne Divers comprend principalement la production vendue de services

6.2. Autres produits d'exploitation

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Autres produits	221	102
Production immobilisée	57	0
Total Autres produits d'exploitation	278	102

6.3. Achats consommés

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Variation stocks de marchandises	-1 133	427
Achats de marchandises	-90 469	-104 471
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-141	-147
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-20	-3
Total Coût d'achat des marchandises	-91 763	-104 194

6.4. Charges externes

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Achat d'études	-584	-323
Achats non stockés de matières et fournitures	-231	-298
Sous-traitance générale	0	0
Locations et charges locatives	-498	-788
Entretiens et réparations	-327	-357
Primes d'assurance	-483	-500
Divers	-194	-167
Personnel interimaire	-254	-174
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-542	-752
Publicités	-177	-228
Transports	-1 348	-1 706
Déplacements, missions	-262	-356
Frais postaux	-99	-174
Services bancaires	-139	-170
Autres charges externes	-858	-909
Total Charges externes	-5 998	-6 902

Le poste « locations et charges locatives » comprend les contrats de location de matériels logistiques et de bureau de faible valeur.

6.5. Charges de personnel

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Rémunérations du personnel	-4 848	-5 338
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 046	-2 174
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-193	-179
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	-22	-17
Total Charges de personnel	-7 109	-7 708

6.6. Impôts et taxes

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Impôts et taxes sur rémunérations	-142	-116
Autres impôts et taxes	-610	-611
Total Impôts et taxes	-752	-727

6.7. Dotations et reprises aux amortissements

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-473	-557
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-534	-613
Dot./amt. droit d'utilisation - IFRS 16	-1 172	-1 070
Total Dotations et reprises aux amortissements	-2 179	-2 240

6.8. Dotations et reprises de provisions

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Dot./dép des stocks mp et marchandises	-99	-230
Rep. dép. des stocks mp et marchandises	230	256
Dot. /prov. engagements de retraite	-59	0
Rep./prov. engagements de retraite	162	58
Dot./dép. des actifs circulants	-26	-10
Rep./provisions d'exploitation	-63	0
Rep./dép. des créances (actif circulant)	10	18
Total Dotations et reprises de provisions	155	92

6.9. Autres produits et charges opérationnels

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	-2 680	-1 008
Total des Autres produits et charges opérationnels	-2 680	-1 008

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les incidences des opérations décrites dans les faits marquants de l'exercice (voir note 4.4.21), correspondant à des événements non récurrents, inhabituels par leur nature et présentant un caractère significatif.

6.10. Coût de l'endettement financier

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Charges d'intérêts sur emprunt	-596	-970
Charges d'intérêts sur emprunt - IFRS 16	-305	-295
Total Coût de l'endettement financier	-901	-1 265

6.11. Autres produits et charges financiers

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	0	-1
Autres charges financières	-40	-24
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	0	6
Autres produits financiers	41	154
Total Autres produits et charges financiers	1	135

6.12. Impôt sur les bénéfices

En K€	Mars 2026	Mars 2025
Impôts différés	2	16
Impôt exigible	0	0
Total Impôts sur les bénéfices	2	16

⇒ **Preuve d'impôt**

En K€	Mars 2025		Mars 2025	
Résultat avant impôt	-	3 890	-	4 321
Taux d'impôt		25%		25%
Total charge d'impôt théorique	-	973	-	1 080
Effet des différentiels de taux d'impositions		-		-
Effet des différences permanentes		974		1 064
Déficit non activé		-		-
Autres retraitements		-		-
Impôt consolidé (1)		2	-	16
Taux effectif d'impôt		0%		0%

(1) Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt

7. HONORAIRE DES CAC

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimédia s'élèvent à 150 K€ au total.

En K€	Innelec Multimédia	Jeux Vidéo & Co	Innelec Technologies	Mars 2026
DELOITTE				
Honoraires liés à la certification des comptes	105	10	9	124
Honoraires liés à d'autres services				-
GATTI CONSEIL				
Honoraires liés à la certification des comptes	28			28
Honoraires liés à d'autres services		-	-	-
Total	133	10	9	152

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

⇒ **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2026, Innelec Multimédia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

9. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

9.1. Effectif moyen

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen	Mars 2026	Mars 2025
Cadres	47	48
Agents de maîtrise	9	13
Employés	38	32
Dirigeant	1	1
Total	95	94

9.2. Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 172 K€.

En K€	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature voiture	Nombre de bons de souscription	TOTAL
Denis THEBAUD			41			41
Julien PEYRAFITTE	124					124
Nicolas BERTHOU	7					7
Total	131		41			172

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

9.3. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

9.4. Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la somme de 257 000€ hors taxes au titre des loyers.

9.5. Principaux risques

⇒ Risque de taux

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

⇒ Risque de change

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

⇒ Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

⇒ Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 14 250 K€ au 31 mars 2026 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions

conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Il n'y pas d'effets escomptés non échus au 31 mars 2026.

La ventilation des dettes financières du Groupe (hors IFRS 16 et affacturage) par échéance est la suivante :

K€	Non déterm.	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		46	1	92	2	392	4	87	31	-		656
Dépôts et cautionnement	50				-							50
Crédits spots + Dailly + contrat crédit tva		14 250										14 250
Intérêts courus		- 32										- 32
Autres dettes												-
Total dettes financières	50	14 264	1	92	2	392	4	87	31	-	-	14 924
Total dettes financières au coût amorti		46		92		392		87				617
Effets escomptés non échus												-
total passifs financiers		46	-	92	-	392	-	87	-	-	-	617

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,
93500 PANTIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

GATTI CONSEIL
68, rue Albert Perdreau
78140 Vélizy-Villacoublay
SARL au capital de 10 000 €
807 517 776 RCS Versailles
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,
93500 PANTIN

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des

conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention avec la SCI Innobat

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la somme de :

- 280 258,25 € hors taxes au titre des loyers,
- 60 653,92 € hors taxes au titre des charges locatives,
- 66 793,89 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

2. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie

Membres du Conseil de Surveillance concernés : Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie, Monsieur Christian Tellier, Monsieur Georges Fornay, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

Nature et Motifs : Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa ré-organisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a donc été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ces nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités : A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000 € à 86 000 € (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 € (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 142).

A effet du 1er avril 2022, le loyer passe de 86 000 € à 128 500 € (modification de l'article 3) afin de prendre en compte une augmentation des charges de copropriété liée aux travaux importants prévus dès 2022 et pour plusieurs années, une révision des taxes bureaux-foncières et des coûts d'aménagement et d'entretien des locaux pour lesquels INNELEC a consacré un effort budgétaire particulier, le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est portée à 26 800 € (modification de l'article 13), le coût d'aménagement des locaux sera pris en charge partiellement par XANDRIE pour un montant total de 100 000 € répartis de 2021 à 2025 soit un montant annuel de 20 000 € (modification de l'article 14).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2026, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 186 194 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

3. Convention de prestation de service signée avec Nabuboto

Personne concernée : Monsieur Denis Thébaud, agissant en qualité de Président de la société Nabuboto et Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia

Une convention d'animation et de prestations de services a été signée ayant pour objet :

- L'animation du groupe
- L'exécution de prestations de services à la diligence de Nabuboto au profit d'Innelec Multimédia

Les prestations assurées par Nabuboto seront facturées en fonction du « coût global complet » augmenté d'une marge de 10%. Le coût global comprend toutes les charges d'exploitation de la société concernée (ligne GF du compte de résultat) à l'exception de l'ensemble des charges propres à Nabuboto. A ce titre, 231 716,10 € ont été provisionnés chez Innelec Multimédia au titre de l'exercice clos au 31 mars 2026

Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022 et s'est poursuivie depuis.

4. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Personne concernée : Monsieur Julien Peyraffite, Président du Directoire

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Julien Peyraffite. En cas de départ, M. Julien Peyraffite recevrait un versement de 99 000 € de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 5875,22 € TTC.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 31 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

GATTI Conseil

Deloitte & Associés

 **BERTRAND GATTI**

Bertrand GATTI

Benjamin HADDAD

INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 septembre 2026 – Résolution n°9

Gatti Conseil

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite

à la Compagnie Régionale de Versailles et du

Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société par actions

45 rue Delizy, 93692 PANTIN

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 septembre 2026 – Résolution n°9

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre assemblée générale vous propose de déléguer au Conseil de Surveillance, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées au titre de la mise en

œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 31 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

Gatti Consei



Bertrand Gatti

Deloitte & Associés



Benjamin HADDAD

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,

PANTIN 93500

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

GATTI CONSEIL

68, rue Albert Perdreau

78140 Vélizy-Villacoublay

SARL au capital de 10 000 €

807 517 776 RCS Versailles

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy,
PANTIN 93500

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2026, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Notre audit, effectué selon les normes

d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 610 767 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2026.

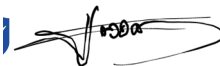
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Velizy-Villacoublay et Paris- La Défense, le 31 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil Deloitte & Associés

 **BERTRAND GATTI** | 

Bertrand Gatti Benjamin HADDAD



Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées (Art. L.225-115) pour l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 610 767 euros.

Fait à PANTIN le 23 juillet 2026

Julien PEYRAFITTE

Julien PEYRAFITTE

RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Le 8 juillet 2026

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la Loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2026 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

Faits Marquants de l'exercice 2025-2026 :

Une évolution marché contrariée :

Cette année le marché du gaming a enregistré une évolution contrariée avec des disparités selon les produits et les périodes :

- Sur les consoles de jeux : seul secteur en progression de 15,8% mais uniquement grâce au lancement de la Switch®2 sur le premier semestre, et dont le second semestre a été décevant. Cette progression masque la baisse significative de -17% sur la console PlayStation5®, et -23% sur la console Microsoft XBOX®, représentant à elles deux les 2/3 du marché consoles.
- Sur les accessoires gaming : -8,2 %, en baisse malgré la progression du marché consoles, dû à la régression des catégories leader.
- Sur les jeux : -3,2 % marqué par plus faible qualité éditoriale sur la fin d'année 2025, et notamment le report de la sortie de GTA 6 prévu initialement en novembre 2025 et annoncé finalement en novembre 2026.
- Des résultats décevants sur la période du black Friday, avec des ventes en baisse sur le marché gaming de -4,9 %

Cette décroissance conjoncturelle a fortement impacté les ventes d'Innelec qui a subi une forte baisse de la demande de ses clients, eux-mêmes impactés par l'attentisme des consommateurs dans un contexte économique et géopolitique compliqué.

Nouveau cap stratégique sous l'impulsion d'une nouvelle direction

L'exercice 2025–2026 a été marqué par l'arrivée de Julien Peyrafitte en qualité de Président du Directoire d'Innelec Multimedia, et porteur d'un regard neuf sur l'offre de l'entreprise et de son catalogue.

Cette démarche a conduit à plusieurs décisions structurantes au cours de l'exercice : rationalisation profonde du catalogue Konix, arrêt de relations commerciales avec des fournisseurs jugés non stratégiques, et réduction des licences proposées. Il s'agit de décisions assumées, prises en connaissance de cause, dans l'intérêt de la performance durable de l'entreprise :

- Sur la marque Konix, plus précisément, cette décision vise à recentrer la gamme sur un nombre réduit de références à plus forte valeur ajoutée, en couvrant le même éventail de besoins consommateurs avec un catalogue plus lisible et plus performant. Concrètement, la gamme Konix est ramenée de 454 références en stock (dont 359 actives) à 200 références pour 2026, soit une réduction de plus de 55 % du catalogue ;
- Concernant les produits dérivés, l'analyse menée a mis en évidence une dispersion excessive de l'offre sur les catégories et les licences commercialisées. Face à ce constat, la décision stratégique a été prise de maintenir la largeur d'offre mais en réduisant significativement le nombre de licences référencées. Cette rationalisation a conduit à l'arrêt de 26 fournisseurs. Il s'agit d'une décision stratégique délibérée : ces articles ne bénéficieront plus d'aucune action commerciale, de mise en avant ou de réapprovisionnement.

Cette décision stratégique de rationalisation des références proposées en catalogue, qui s'ajoute à la restructuration des effectifs concernés présentée ci-dessous, a eu pour impact une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 2 699 768 euros.

Un plan de réduction des coûts et un plan de réduction des effectifs :

Dès le mois de septembre 2025, INNELEC a engagé des mesures d'économies pour limiter l'impact de cette évolution conjoncturelle du marché sur sa rentabilité, avec un plan de réduction des frais généraux visant à :

- Identifier les dépenses engagées sur l'année 2025-2026 qui ne seraient pas reconduites en 2026-2027,
- Prendre des mesures d'économies sur toutes les dépenses qui ne contribuent pas à la rentabilité de la société,
- Négocier tous les contrats de prestations de services, à tous niveaux

Ce plan de réduction des coûts de plus de 800 K€ sur l'année fiscale a été accompagné d'un plan de réduction des effectifs de 7 personnes et le non-remplacement de 2 postes, permettant d'économiser 600 K€ supplémentaires en base annuelle (salaires, charges et frais associés...).

L'ensemble des coûts liés à ces deux plans de réduction d'effectifs a été comptabilisé sur l'exercice et permet de commencer l'exercice 2026-2027 avec une base de coûts de frais généraux et de personnel réduite de 1,4 M€ par rapport à l'exercice passé.

Signature de nouveaux accords de distribution :

Au cours de l'exercice 2025-2026 Innelec a étendu son offre à de nouveaux fournisseurs.

Parmi les plus significatifs :

- PNY Technologies, fabricant américain spécialisé dans les composants PC. Fondée en 1985, la marque est un des leader sur les cartes graphiques PC (Geforce) et la mémoire avec les cartes mémoire et les clés USB. Le partenariat avec INNELEC couvre l'ensemble de nos clients à l'exception de Carrefour.
- Keychron, est une entreprise fondée en 1988 à Hong-Kong. Elle est spécialisée dans la conception et la fabrication de claviers et de souris de haute qualité. Keychron a marqué l'histoire en devenant le premier fabricant de claviers magnétiques sans fil, et par son logiciel de clavier basé sur le web, qui ne nécessite aucun téléchargement ni mise à jour et prend en charge à la fois les systèmes Mac et Windows. Innelec va accompagner le développement de la gamme Keychron dans les rayons Gaming, et hors Gaming des enseignes indirectes (Leclerc, U Enseigne, etc.) les multi-spécialistes, les clients web et les DROM-COM.
- Verbatim, entreprise américaine mondialement connue depuis 1969, et spécialisée dans le stockage de données, notamment des clés USB, disques durs et SSD. Verbatim a lancé une gamme dédiée au gaming nommée Surefire, disposant de produits de stockage pour PC et consoles ainsi que des claviers et souris. Innelec distribue ces produits à tous ses clients GSA (hors Auchan), le commerce traditionnel, E-commerce et les DROM-COM.
- Tomy, est l'un des principaux concepteurs, producteurs et distributeurs de jouets innovants et de haute qualité et de produits dérivés. Tomy a confié à Innelec la distribution de ses produits pour les enseignes Leclerc, Carrefour, Cultura, Micromania et les commerces traditionnels métropole et DROM COM.

L'ensemble de ces accords va permettre d'enrichir le portefeuille d'Innelec sur les prochains exercices.

Lancement du nouveau site INNELEC.COM:

Nous avons lancé début 2026 le nouveau site INNELEC.COM, qui présente à la fois l'interface commerciale et corporate de la société. Basé sur une nouvelle architecture, le nouveau site propose notamment :

- De meilleures performances, plus rapide, plus facilement évolutif,
- Des fiches produit enrichies (texte, visuels, vidéos, variantes, données logistiques,...)
- Une navigation plus fluide, notamment au niveau du Menu, du moteur de recherche et des filtres améliorés,
- L'optimisation des réassorts (commander à nouveau, favoris, notification de réapprovisionnement, etc.)
- Des versions multilingues (Français et Anglais pour le moment)

Le nouveau site INNELEC.COM représente un écosystème complet, pensé pour accélérer le courant d'affaires tout en offrant une expérience enrichie.

Intégration de l'IA dans nos process :

Nous avons développé en interne des outils d'IA locale, affectés dans un premier temps à l'automatisation de rapprochements bancaires, permettant de gagner un temps précieux et d'augmenter la productivité.

1) Activités de la société :

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 107,1 M€ pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 119,3 M€ soit une baisse de -10,3 %.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

Par Univers

Univers		31/03/2026		31/03/2025		Variation	
		CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires, cartes Prépayées	81 292	75,92%	95 531	89,21%	-14 239	-14,91%
Univers Produits dérivés		17 989	16,80%	14 989	14,00%	3 000	20,01%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 190	2,05%	2 647	2,47%	-457	-17,26%
Univers High Tech	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés, TV	3 369	3,15%	2 626	2,45%	743	28,29%
Autres	PLV	19	0,02%	3	0,00%	17	659,77%
Divers (*)		2 223	2,08%	3 463	3,23%	-1 240	-35,82%
TOTAL		107 083	100,00%	119 259	100,00%	-12 176	-10,21%

(*) Au 31.03.26, la ligne Divers comprend principalement 1 366 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2026		31/03/2025		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Grande distribution - Grand magasin	50 879	47,51%	56 654	52,91%	-5 775	-10,19%
Multi-spécialistes	41 428	38,69%	46 502	43,43%	-5 074	-10,91%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	8 399	7,84%	9 256	8,64%	-857	-9,26%
Web	4 154	3,88%	3 385	3,16%	769	22,72%
Divers	2 223	2,08%	3 463	3,23%	-1 240	-35,81%
TOTAL	107 083	100,00%	119 259	100,00%	-12 176	-10,21%

(*) Au 31.03.26, la ligne Divers comprend principalement 1 366 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2026		31/03/2025		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
France	97 738	91,27%	107 411	100,31%	-9 673	-9,01%
Europe	3 963	3,70%	5 090	4,75%	-1 127	-22,14%
Afrique	3 018	2,82%	2 919	2,73%	99	3,40%
Autres zones	141	0,13%	376	0,35%	-235	-62,50%
Divers	2 223	2,08%	3 463	3,23%	-1 240	-35,82%
TOTAL	107 083	100,00%	119 259	100,00%	-12 176	-10,21%

(*) Au 31.03.26, la ligne Divers comprend principalement 1 366 K€ de production vendue de services

(*) Au 31.03.25, la ligne Divers comprend principalement 1 257 K€ de production vendue de services

1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 14,4 M€ à l'identique de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -774 K€ (-2,508 M€ réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025)

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -0,8 M€ au lieu de -1,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève -1,6 M€. Au 31 mars 2025, il était de -3,7 M€.

Le résultat exceptionnel est de -2,7 M€ au lieu de -1 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de -0,09 M€. Il était de 0,06 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de - 4,2 M€ contre -4,8 M€ au 31 mars 2025.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2026 un total de 16,4M€, contre 20,7 M€ au 31 mars 2025.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 18,9 M€ (17,8 M€ au 31 mars 2025). La part à moins d'un an représente 18,8 M€ et la part de 1 à 5 ans 0,8 M€.

Les immobilisations nettes représentent 12,4 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation nette de 1 M€ dans le capital d'Innelec Technologies et aucune participation dans le capital de Jeux Vidéo and Co.

Les stocks s'élèvent à 10,5 M€. Ils représentaient 13,9 M€ au 31 mars 2025. Le total de l'actif circulant s'élève à 38,3 M€ (contre 44,5 M€ au 31 mars 2025) dont des disponibilités (hors valeurs mobilières de placement) s'élèvent à 12,9 M€ au 31 mars 2026, contre 12 M€ pour l'exercice précédent.

2) Filiales et participations

2.1- Innelec Technologies :

Innelec Technologies regroupe deux participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, et Numecent Holding. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Numecent Holding est une société de technologies américaine valorisée dans les comptes de notre filiale pour 263 K€ et provisionnée à hauteur de 200 K€. La société a procédé à plusieurs augmentations de capital que nous n'avons pas suivies. Notre participation dans cette affaire est inférieure à 1 %.

IDM - Ingénierie Diffusion Multimédia - est à la fois un éditeur de logiciels et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur nette comptable de 325 K€.

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant de 250 K€ dans les comptes d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2026, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 14 K€ de charges. Après 3,6 K€ de produits financiers, le résultat net est de -7,79 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 622 K€ au 31 mars 2026.

2.2- Jeux Vidéo & Co :

Jeux Vidéo & Co n'exploite qu'un seul magasin Ultima détenu en propre, situé à Saint Malo, et dont la vente du fonds a été planifiée en avril 2026.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élève à 0,20 M€, contre 0,25 M€ au 31 mars 2024.

Le résultat d'exploitation est de -0,2 M€.

Le résultat net est de -0,2 M€. Au 31 mars 2026 au même niveau que l'an dernier.

Au 31 mars 2026, les capitaux propres de Jeux Vidéo & Co représentent -0,2 M€ contre -0,5 M€ l'an dernier à comparer au capital social de 0,04 M€. Cependant, dans un contexte qui reste délicat pour le commerce de vente au détail, Innelec Multimédia continue de soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

2.3- MDA

Notre filiale M.D.A. est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain. Elle n'a pas encore démarré une activité réelle. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, M.D.A. n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. Compte tenu de différents frais, le résultat après impôts de M.D.A. est de - 5,3 K€.

2.4- Konix Interactive Limited.

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2026, cette société n'a pas démarré son activité.

2.5- Xandrie

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 0,86 % au 31 mars 2026.

Nous rappelons que Xandrie est propriétaire d'une plate-forme de streaming et de téléchargement de musiques : Qobuz. Au cours de l'exercice, la société a conforté son positionnement lui permettant d'enregistrer 80% de ses revenus à l'international, les Etats-Unis devant son premier marché.

Avec ses 1,2 millions d'utilisateurs actifs, les actions marketing ciblées ont permis à Xandrie d'enregistrer une progression de +36,5% sur un marché mondial à +8,8%.

3) Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 107,3 M€ contre 119,4 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de -0,3 M€ (-2,2 M€ au 31 mars 2025). Le résultat opérationnel non courant d'élève à -2,7 M€.

Au 31 mars 2025, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0,02 M€.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à -3,9 M€ contre (-4,3 M€ au 31 mars 2025)

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 15,0 M€ au 31 mars 2026 par rapport à 18,8 M€ au 31 mars 2025. L'endettement net du Groupe est de 4,56 M€ hors IFRS16 et factor contre 4,14 M€ au 31 mars 2025.

La trésorerie nette s'élève à -1,3 M€ contre -0,4 M€ au 31 mars 2025.

4) **Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux) au 31 mars 2026**

- Fournisseurs

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	152	8	13	35	208
Montant total des factures concernées : TTC	-2 448 250	86 981	177 283	199 681	-1 984 306
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	-2,51%	0,09%	0,18%	0,21%	-2,04%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs incluent des avoirs non remboursés au 31/03/2026.

- Clients

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1 660	892	271	6 026	8 849
Montant total des factures concernées : TTC	2 016 487	840 426	262 587	163 825	3 283 325
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	1,88%	0,78%	0,25%	0,15%	3,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs incluent des avoirs non remboursés au 31/03/2026.

4) Autres informations

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement.

5) Informations sociales (consolidées)

Au 31 mars 2026, le Groupe Innelec Multimédia employait 105 personnes (101 au 31 mars 2025) réparties entre 91 contrats à durée indéterminée, et 14 contrats d'Apprentissage. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 3 intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 17 embauches alors que 24 personnes quittaient notre groupe.

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 107 239 pour Innelec.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 7,1 M€, montant en baisse de 0.6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons payé un total de 87 K€ de dépenses de formation.

6) Evolution de la situation 2025-2026 :

Au cours de l'exercice 2025-2026, la transformation du paysage économique, notamment dans les enseignes de Grande Distribution Alimentaire (GSA) a impacté sensiblement le chiffre d'affaires de l'exercice. Nous nous étions néanmoins préparés à cet impact pour en réduire au maximum les effets, notamment en développant le référencement dans les enseignes comme Carrefour et Auchan, mais aussi en signant dès le début 2025 de nouveaux accords commerciaux avec de nouvelles enseignes (notamment U Enseigne).

7) Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte nette de – 4 227 K€.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte nette part du groupe de – 3 887 K€

Pour l'exercice clos au 31 mars 2026, nous vous proposons d'affecter la perte sociale de l'exercice soit – 4 227 K€ au Report à Nouveau qui s'élève à 5 570 811,02 € au 31 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2023-2024	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2024-2025	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

8) Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 84 201 €.

9) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 1)

10) Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Notre société a signé le 1^{er} juillet 2022 avec la société Nabuboto, par ailleurs notre actionnaire majoritaire, une convention d'animation et de prestation de service.

Par ailleurs, nous vous rappelons que, dans sa séance du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté sa charte interne sur les conventions réglementées et libres en application des dispositions de la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette charte est publiée sur le site internet de la société.

11) Mandataires sociaux :

Au 31 mars 2026, la société était une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Elle avait pour Mandataires sociaux :

Monsieur Julien PEYRAFITTE, Président du Directoire (depuis le 15 décembre 2025)

Monsieur Sébastien RAMS, membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Monsieur Juan VIDUEIRA, membre du Directoire (depuis le 30 septembre 2020)

Madame Nathalie KACZMAR, membre du Directoire (depuis le 1^{er} avril 2024)

Monsieur Jeremie JANIN, membre du Directoire (depuis le 15 janvier 2026)

Monsieur Denis THEBAUD, Président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Pierre BOURDON, Vice-président du Conseil de Surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Christian TELLIER, membre du Conseil de surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Jean-Charles THEBAUD, membre du Conseil de surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Laura BARNAC, membre du Conseil de surveillance (depuis le 3 décembre 2020)

Madame Marie-Caroline THEBAUD, membre du Conseil de surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Gérard YOUNA, membre du Conseil de surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Madame Martine DEPAS, membre du Conseil de surveillance (depuis le 29 septembre 2020)

Monsieur Georges FORNAY, membre du Conseil de surveillance (depuis le 19 septembre 2025)

12) Commissaires aux Comptes

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos Commissaires aux Comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 147 150 € dont 119 350 € pour le Cabinet Deloitte et associés (dont 14 550 € pour les filiales du Groupe) et 27 800 € pour le cabinet Gatti Conseil. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

13) Augmentation de capital :

Votre Conseil de Surveillance a constaté au cours de l'exercice une augmentation de capital :

La création de 10 250 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 10 250 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2025). Le nombre d'actions est porté de 3 070 880 à 3 081 130. Le capital est porté de 4 698 446,4 € à 4 714 138,9 €.

Les documents préparatoires aux Assemblées Générales devant être publiées avant le 31 juillet, et le Conseil de surveillance s'étant réuni avant l'Assemblée Générale du 19 septembre 2025, cette augmentation de capital sera ratifiée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2026. A noter que cette augmentation de capital ne sera reflétée dans les comptes qu'au titre de l'exercice clos au 31 mars 2027, elle n'apparaît donc pas dans les états financiers au 31 mars 2026.

14) Contrat de liquidité :

A la suite de l'arrêt de l'activité de Gilbert Dupont au 31 mars 2026, nous avons transféré notre Contrat de liquidité auprès de la société Portzamparc ; au 31 mars 2026, nous détenions 96 240 actions en propre (99 601 actions au 31 mars 2025).

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2025 et elle arrive à l'échéance le 18 mars 2027.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 15 mars 2028 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 96 240 actions au 31 mars 2026, un programme d'un montant maximum de 3 314 846 €.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil de Surveillance en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

15) Répartition du capital :

Au 31 mars 2026, les membres du Directoire détenaient le nombre d'actions suivant :

Membres du Directoire	Nombre d'actions	Nombre d'AGA attribuées	Total
J. Peyrafitte	0	0	0
S. Rams	4 316	1 000	5 316
J. Vidueira	7 185	1 000	8 185
N. Kaczmar	2 325	1 000	3 325
J. Janin	5 325	1 000	6 325

Au 31/03/2026 les Membres du Conseil de Surveillance détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 800 229
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Monsieur Christian Tellier	450
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	79
Madame Laura Barnac	0
Monsieur Gérard Youna	10
Monsieur Georges Fornay	0
Madame Martine Depas	1

Au 31/03/2026, le capital de la société était réparti de la manière suivante (*)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 850 894	60,07%	3 671 100	74,67%
Sébastien Rams	5 316	0,17%	8 307	0,17%
Juan Vidueira	8 185	0,27%	14 045	0,29%
Nathalie Kaczmar	3 325	0,11%	4 325	0,09%
Jeremie JANIN	6 325	0,21%	11 325	0,23%
Innelec (Auto détention)	96 240	3,12%	0	0,00%
Public	1 110 845	36,05%	1 207 554	24,56%
Total	3 081 130	100%	4 916 656	100%

(*) le tableau ci-dessus prend en compte l'augmentation de capital visée en paragraphe 13 du présent rapport

16) Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

- **Situation actuelle**

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits à la suite d'un dommage industriel ou informatique, le manque de composants – apparu depuis la crise du Covid 19 en Asie, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs et les risques informatiques : ERP et bureautique ; le climat conjoncturel (guerres, grèves, etc.) entraînant une baisse sensible de la consommation. Enfin des risques d'augmentation des couts de transports et les évolutions de la parité Euros /Dollar qui peuvent jouer sur la rentabilité de la société.

En outre, la notion de risque a été élargie pour englober les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le Conseil de Surveillance et les risques opérationnels qui concernent le Directoire et le Comité Exécutif au sens large, avec l'établissement d'une cartographie de ces risques et la mise en place d'un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi.

- **Gestion et présentation**

1) *Contrats avec les clients* : Tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients et de ses fournisseurs ; tous les contrats clients sont écrits et/ou vérifiés juridiquement par le Secrétaire Général, commercialement par le Directeur Commercial, et validés par le Président du Directoire avant l'envoi aux clients. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le Secrétariat Général.

2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale, ainsi que les mises à jour annuelles des conditions de vente de la société.

3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont, si nécessaire, soumis aux recommandations juridiques du Secrétaire Général, puis validés par le Directeur des Achats et visés par le Président du Directoire et qui couvrent les différents aspects usuels (volume, prix, paiement) nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société : Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, et Business Unit se réunit chaque vendredi et propose au Président du Directoire les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Unit. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur des achats. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

La Responsable d'exploitation logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos Commissaires aux Comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Président du Directoire avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

5) Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité de la Responsable d'exploitation logistique, la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. La société a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc. qui sont gérées par le Secrétaire Général.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site. Le matériel informatique est assuré notamment contre le bris ceci sous la responsabilité du D.S.I.

Depuis 2020 la société a décidé de migrer ses outils bureautiques sur le cloud (Office 365, ...) pour réduire les risques liés à une cyberattaque. D'autre part, sur les conseils du DSI, un contrat SOC (Security Operational Certification) a été mis en place pour renforcer la sécurité des systèmes d'information.

Les systèmes de protection des données ont également été revus avec, entre autres, une double sauvegarde externe cryptée.

Nous avons modifié notre infrastructure vers un modèle hyperconvergé et déplacé le PRA vers un hébergeur externe Equinix, parallèlement à la virtualisation des serveurs Tolas afin de s'affranchir de toutes pannes matérielles sur ces équipements.

La mise en place du Site de Moussy en Aout 2022 a conduit à la mise en place d'un mécanisme de témoin sur Equinix et Pantin pour s'assurer d'une haute disponibilité de notre système d'information.

En juin 2023, nous avons mis SAGE X3 en production avec succès, en remplacement de notre ancien ERP, nous apportant ainsi la modernité, la souplesse et flexibilité nécessaire pour accompagner notre croissance.

6) Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'elle peut faire rapidement face en interne au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste ; ce dispositif est régulièrement revu par le Directoire et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens réguliers que les Responsables effectuent avec leurs collaborateurs, ainsi que leurs entretiens annuels et/ou professionnels. Tous les collaborateurs clés de l'entreprise sont soumis à une clause de non-concurrence assortie d'indemnités de non-concurrence.

7) Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière qui fournit au Président et au Directoire différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Président du Directoire signe les règlements dans la limite définie par le Conseil de Surveillance et cosigne avec la DAF tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Depuis la mise en place du Directoire, les membres du Directoire, en dehors du Président, ont également une délégation de signature avec la cosignature de la Directrice Financière dans une limite de 300 000 €.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, perte d'exploitation, fraude et cyber attaque, etc. sont placées sous la responsabilité du Secrétaire Général qui fournit au Président du Directoire les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Secrétaire Général, qui a la charge des dépôts de marque et de leur suivi.

Innelec Multimédia ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le contrôle de gestion.

9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques. La société a également négocié auprès de ses transporteurs, des conditions particulières de prise en charge des sinistres responsables plus avantageuses que la Convention de Vienne, et qui permettent d'en limiter les effets sur son ratio prime/sinistres. Concernant les risques liés aux augmentations des coûts de transport, la société a signé des contrats avec ses transporteurs avec, dans la mesure du possible, des seuils (cap) sur les taxes carburant pour limiter les risques d'une inflation non maîtrisée de ses coûts.

10) *Risque lié aux variations de change Euro/Dollar* : La société dispose d'un contrat d'achat et de financement en dollars avec une parité garantie sur 6 mois, permettant ainsi, en cas de forte disparité de limiter les risques sur les taux de change.

11) *Risques liés aux conflits internationaux* : hormis les risques relatifs à l'impact du prix du carburant sur les transports et la variation de la parité Euro dollar évoqués dans les paragraphes 9 et 10 il n'existe pas d'autres risques directs identifiés, en dehors

- Des événements qui agissent sur le moral des ménages et engendrant un possible ralentissement de la consommation,
- De l'inflation pouvant réduire les capacités d'achat des ménages qui seraient amenés à faire des arbitrages en fin d'année lors des achats de Noël, ayant ainsi un impact sur les ventes de consoles, de jeux et d'accessoires.

17) Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;

2/ les informations financières sont fiables ;

3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive - et non pas évaluative - le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôle du Directoire et du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance, en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance représente les actionnaires. Dans ce cadre, il valide la stratégie de la société et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il a également un rôle de contrôle.

Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques. Par ailleurs le Conseil de Surveillance fixe par écrit la rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire et les règles de rémunération variable.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, un Comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignées par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1) Organisation de la fonction comptable et financière

La Directrice Administratif et Financier reporte directement au Président du Directoire. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-après.

Depuis de nombreuses années, la société a créé un poste de Responsable de la comptabilité clients. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia : L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de notre ERP (SAGE X3), il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie (SAGE PAIE), un pour la gestion des immobilisations, un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt (GEODE), un pour les vendeurs itinérants (COMMANDO), et un SiRH pour l'administration du personnel (KELIO).

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Président du Directoire a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Conseil de Surveillance avec ses propres outils.

3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements. Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos Commissaires aux Comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence de la Directrice Administratif et Financier, de la Responsable comptable, du Cabinet comptable extérieur, des Commissaires aux Comptes et du Président du Directoire.

4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le Responsable Comptable et Financier.

Les litiges clients sont suivis par le Directeur commercial, les responsables de comptes, le cas échéant la Responsable d'exploitation logistique, et sous la supervision du Président du Directoire. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les Directeurs des Business Units sous la supervision du Directeur Général Adjoint – Achats qui en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des Responsables ou du Directeur Général Adjoint au développement commercial. Trimestriellement, un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges, notamment prud'hommaux, sont listés trimestriellement par notre Conseil et une provision est définie par le Président du Directoire et le Secrétaire Général, en fonction du degré de risque évalué.

5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le Directoire. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Les résultats sont ensuite présentés au Conseil de Surveillance.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels. Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2026. Plan d'actions pour l'exercice 2026/2027

Procédures

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Des dizaines de procédures ont été écrites et/ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) : les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, le suivi des statistiques de vente et du suivi quotidien du chiffre d'affaires, les états des stocks clients, et divers applicatifs.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par le Comité Exécutif et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Le budget finalisé est ensuite validé par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance.

Depuis l'exercice 2020-2021 :

- Contrôle et validation juridique de tous les contrats par le service du Secrétariat Général.

2) Mesurer :

Mise en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : achat, vente, ristournes, etc.
- Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : masse salariale, transport, assurance, etc.
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients, etc.
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes, Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix, etc.
- Et/ou les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie, etc.)

Optimisation des outils de suivi de gestion par la Responsable Administrative et Financière

Optimisation de la trésorerie et de son suivi. Mise en place de l'affacturage sur deux clients (Cultura et Boulanger).

Réduction et optimisation continue des lignes de spots pour diminuer les coûts financiers.

3) Accompagner :

Aider les responsables de service et le Directoire en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

4) Auditer :

Le contrôle de gestion a pour mission de :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant les exercices précédents nous avons mené différents travaux d'audit portant sur :

- La conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.
- La validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA.
- Les achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Le processus de facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, et la mise en place d'un nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- La facturation Chronopost (prestataire transport important d'INNELEC)
- Le contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires de Jeuxvideoandco
- Les contrats fournisseurs
- Le risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Le contrôle de la conformité des factures : Loi HAMON, RCP...
- Le contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Le contrôle des déclarations de chiffre d'affaires auprès de notre assurance-crédit
- Le contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)

- Les procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par le Directoire.
- Le contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Contrôleur de Gestion.
- Les processus de qualité sur le département Konix et mesure de la performance des fournisseurs externes.
- Mise en place d'un contrôle de gestion dédié sur l'activité Konix.

En 2025 :

- Réalisation du Bilan carbone de la société, en partenariat avec AKTIO et la BPI, permettant de dresser un bilan des GES, et élaborer un plan d'action visant à améliorer son empreinte et limiter, autant que faire se peut, les impacts liés à son activité.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

18) Systèmes d'information

1) Plan de continuité informatique

Après la mise en production de GEODE début juillet 2024, nous nous sommes concentrés en 2025 sur la phase d'exploitation et d'amélioration continue de notre WMS.

Depuis 2026, INNELEC monte régulièrement en compétence sur la partie exploitation, ce qui lui confère une plus grande autonomie.

2) Plan de protection de l'information

Fin 2024, des tests réalisés nous ont amenés à renforcer notre PRA (Plan de reprise d'activité) en doublant notre connexion entre Pantin et le site d'Equinix, nous permettant de renforcer la résilience de notre connexion entre le siège et notre PRA, que nous avons transformé en PCA (Plan de continuation d'activité) en 2025

Ainsi, des tests en réel impliquant des pannes électriques d'ampleur sur le site de Pantin nous ont permis de constater la remise en service de tous nos systèmes en 10mn, et souvent même en totale transparence pour le site de Moussy le Neuf.

Nous avons grandement amélioré nos systèmes de communications téléphoniques avec l'installation de la solution Rainbow®, qui nous a permis l'utilisation du téléphone hors site. Cette solution était particulièrement attendue pour les collaborateurs en télétravail et ceux en déplacement sur l'entrepôt de Moussy en offrant à chacun la possibilité d'être joint où qu'il soit.

Cette solution a également rendu plus fiable nos communications en supprimant l'impact d'une coupure électrique au siège. Nous avons économisé sur cette installation purement cloud qui nous a permis de s'affranchir des équipements comme le PABX, et nous en avons profité pour faire un audit plus large de la téléphonie pour optimiser notre infrastructure des communications :

- Passage des communications du terminal de paiement en IP,
- Communications EDI transmises sur le protocole AS2,
- Etc.

3) Exploitation Internet

Nous avons fait le choix technique de la plateforme SYLIUS pour développer notre nouveau site. SYLIUS a été choisie pour remplacer le logiciel MAGENTO vieillissant.

Nous avons mis en place un middleware développé en interne pour le connecter à SAGE, ce qui nous a permis de mettre en place un moteur d'interface souple et hautement paramétrable entre le site web INNELEC et SAGE X3.

Naturellement, le site a été reconnecté au PIM qui contient l'intégralité des données produits, ainsi qu'à notre CRM pour permettre une gestion unifiée des clients et de leurs droits d'accès.

Nous avons également réintégré l'exploitation des serveurs hébergeant le site, ce qui a permis, tout en maîtrisant les coûts, d'avoir une plateforme technique plus performante pour exploiter le site.

Nous avons mis en place des outils de rapprochements bancaires qui facilitent l'identification des clients à partir du relevé de nos banques, grâce à un modèle d'IA basé sur des transformers, hébergé et entraîné en interne. Ce modèle d'IA est couplé à des algorithmes permettant de faciliter le lettrage avec les échéances des clients.

Fin 2024, nous avons lancé le projet KATANA, un projet d'ampleur visant à refondre entièrement notre site internet, jusqu'alors scindé en deux parties : un site Corporate, et un intranet – Virtual Business - dédié à nos clients.

Le nouveau site internet INNELEC a été mis en ligne en février 2026. A cet effet, nous avons mis en place :

- Des connecteurs pour interfacier notre nouveau site de vente et notre infrastructure logicielle (SageX3, CRM, PIM) permettant d'y ajouter de nouvelles datas concernant les informations clients, les informations produits, des informations logistiques, etc.
- Une infrastructure d'hébergement du nouveau site, infogérée en interne pour une meilleure maîtrise technique et une réduction des coûts d'exploitation.

19) Risques financiers liés au changement climatique :

Notre société qui est essentiellement impliquée dans la distribution de produits, est peu impactée par les effets du changement climatique.

Cependant nous contribuons dans le cadre de notre démarche RSE à nous assurer de limiter les impacts de ce risque :

- Choix de fournisseurs éco-responsables.
- Choix de transporteurs certifiés.
- Mise en place d'une politique de voiture hybrides ou électriques.
- Traitement des déchets industriels (Cartons, plastiques, palettes, ...) sur le site de Moussy.

Parallèlement, courant 2025, la société a procédé à son évaluation RSE au travers de la société ECOVADIS. Celle-ci nous permet de la partager, au besoin, avec nos partenaires commerciaux qui y sont sensibles.

20) Risques sanitaires :

Le risque d'une nouvelle pandémie reste toujours possible, néanmoins, l'expérience acquise lors de la crise sanitaire du COVID19 en 2020 et 2021 nous permettrait, d'une part, la mise en place rapide de toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise, et d'autre part, de rester pleinement opérationnels grâce à tous les outils que nous avons déployés pour que nos salariés puissent travailler à distance sans dégradation majeure du service - à l'exception de la logistique dont la présence sur le site est indispensable.

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Directoire

ANNEXE 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

INNELEC MULTIMEDIA	31/03/2022	31/03/2023	31/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 510 798	4 605 457	4 675 140	4 698 447	4 698 447
Nombre d'actions ordinaires	2 948 233	3 010 102	3 055 647	3 070 880	3 070 880
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	134 434 397	163 778 705	187 392 542	119 259 335	107 082 634
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	1 445 107	2 305 943	2 670 646	-3 017 645	-3 254 039
Impôts sur les bénéfices	73 818	119 675	172 452	64 783	-87 560
Participation des salariés					
Résultat après impôts, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	1 177 216	1 714 822	950 464	-4 795 807	-4 226 989
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	0,47	0,73	0,82	-1,00	-1,03
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	0,40	0,57	0,31	-1,56	-1,38
Dividende attribué	1 150 127,20	1 459 891,50	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés	115	110	118	98	101
Montant de la masse salariale	5 470 979	5 569 345	5 940 309	5 396 027	4 820 332
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 513 430	2 581 782	2 723 206	2 344 848	2 120 224

INNELEC MULTIMEDIA
Société Anonyme au capital de 4 698 447 €
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

Le 8 juillet 2026

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Innelec Multimédia est une Société Anonyme au capital de 4 698 447 € cotée sur Euronext Growth sur le marché de Paris. Code FR0000064297-ALINN dirigée par un Directoire et un Conseil de Surveillance. La société Innelec Multimédia adhère au code AFEP-MEDEF.

I. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice 2025-2026

Membres du Conseil de Surveillance :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle au titre de leur mandat	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	I	Président de la SAS Nabuboto	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président Directeur Général de la SA XANDRIE-QOBUZ - Administrateur d'AC6 et d'IDM - Président de la SAS NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Jean Pierre BOURDON	Vice-Président du Conseil de Surveillance élu le 30 septembre 2020	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Gérant de la SC Eclegui et Président de la SAS Kercolin Conseils. Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	
Christian TELLIER	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ ; Directeur Général Délégué de la SAS Nabuboto	
Jean-Charles THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Président de la société READR	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

Laura BARNAC	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	Cooptation 03/12/2020	31/03 /2028	NEANT	CEO Arpege	Membre du Comité de Surveillance de GS ; ancien membre du Comité de Surveillance de Darome
Albert BENATAR	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Drive SAS	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Gérard YOUNA	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Présidente de la SAS Inkerman Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	29/09/2020	31/03 /2028	NEANT	Consultante E-commerce pour la société Converteo	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Georges FORNAY	Membre du Conseil de Surveillance	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	19/09/2025	31/03 /2029	NEANT	DG Délégué de la SA XANDRIE-QOBUZ	

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2024, et leur mandat, d'une durée de quatre années, se terminera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2028. Le mandat de monsieur Georges Fornay a été ratifié lors de l'Assemblée générale du 19 septembre 2025, et se terminera avec l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2029. Monsieur Albert Benatar est malheureusement décédé le 30 juin 2025.

Directoire :

<u>Mandataire social</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse professionnelle</u>	<u>Date de 1ère nomination</u>	<u>Autres mandats exercés au sein de la société</u>	<u>Fonctions principales exercées en dehors de la société</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés depuis 5 ans</u>
Julien PEYRAFITTE	Président	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	15 décembre 2025	Néant	Néant	Directeur commercial FNAC-DARTY
Sébastien RAMS	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Juan VIDUEIRA	Directeur Général Adjoint Membre du Directoire	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30 septembre 2020	Néant	Néant	Néant
Nathalie KACZMAR	Directrice Administratif & Financier	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	1 ^{er} avril 2024	Néant	Néant	Néant
Jeremie JANIN	Secrétaire Général	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	15 janvier 2026	Néant	Néant	Néant

II. Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Le Conseil de Surveillance se compose de 9 personnes : 6 administrateurs et 3 administratrices en application des règles légales en la matière.

Madame Laura BARNAC, madame Martine DEPAS, monsieur Georges FORNAY et monsieur Gérard YOUNA sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle, au titre de leur mandat, est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93500 Pantin.

Les fonctions de Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Denis THEBAUD. L'assemblée générale du 18 septembre 2024 a ratifié le renouvellement du mandat de Monsieur Thébaud pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2028. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Les fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance sont assurées par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. L'assemblée générale du 18 septembre 2024 a ratifié le renouvellement du mandat de Monsieur Bourdon pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2028. Il avait été nommé membre du Conseil de Surveillance le 29 septembre 2020.

Le Conseil de Surveillance en liaison avec les principaux actionnaires, définit les orientations stratégiques, et veille à sa mise en œuvre par le Directoire. Il inspire et valide le budget chiffré, participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directoire qui fixe les objectifs personnels des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui le dirige, en coordonne ses travaux et assure la liaison avec le Conseil de Surveillance. Il nomme également les membres du Directoire. Par ailleurs le Conseil de Surveillance arrête la rémunération du Président du Directoire et des Membres du Directoire et leurs règles de rémunération variable.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs un rôle de contrôle. Il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et de suivi des risques.

Dans son rôle de contrôle, le Conseil de Surveillance s'appuie sur les avis des Commissaires aux Comptes et éventuellement de différents travaux d'audit extérieur.

Un comité d'Audit a été constitué au sein du Conseil de Surveillance qui assume les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi. Ce Comité d'Audit est présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ses membres sont Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud. Le comité d'Audit s'est réuni le 10 juin 2026, à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2026.

Un Comité des Rémunérations a été créé au cours de l'exercice 2021-2022, dont les membres sont Madame Laura Barnac et Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Ce comité n'a pas eu sujet à se réunir sur le dernier exercice.

Enfin, un Comité de recrutement, dont les membres sont messieurs Denis Thébaud, Gérard Youna, Jean-Charles Thébaud et Jean-Pierre Bourdon, a été créé pour l'organisation du recrutement du nouveau Président du Directoire, en la personne de Julien Peyrafitte.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants, sans l'autorisation préalable ou l'avis conforme du Conseil de surveillance :

- Acheter ou céder des éléments d'actif de toute nature, incorporels ou corporels, mobiliers ou immobiliers, d'une valeur supérieure à 500.000 euros; le Directoire ne peut engager des négociations en vue de céder la société ou ne peut donner mandat de vente à un intermédiaire financier.
- Investir ou engager des frais en vue de rénover les bureaux ou d'autres locaux de la Société si le montant des travaux excède 100.000 euros;
- Procéder, en France ou à l'étranger, à la création d'entreprises, à l'achat ou à la cession d'actions ou de parts d'entreprises existantes, destinées à constituer une succursale, une filiale, une agence ou simplement un bureau de représentation de la Société;
- Consentir toute sûreté réelle, caution, garantie ou tout aval de quelque nature que ce soit au nom de la Société et tout engagement sur les actifs de la Société;
- Prendre ou mettre en location-gérance un fonds de commerce ou le fonds de la Société ;
- Conclure tout contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la société sur un montant de dépenses supérieur à 5.000.000 euros;
- Conclure tout contrat hors contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la Société sur une durée supérieure à vingt-quatre (24) mois;
- Souscrire tout emprunt, avec ou sans intérêt, sous quelque forme que ce soit, pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Consentir des crédits ou avances pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Proroger avec l'accord du prêteur la date de remboursement d'un emprunt, quel qu'il soit ;
- Faire adhérer la Société à tout groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société;
- Engager ou licencier tout salarié ayant le statut de cadre dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 100.000 euros;
- Modifier le siège social en tout lieu;
- Résilier tout contrat d'intérêt et significatif pour la société
- Réaliser toute opération portant sur le capital de la société ou les valeurs mobilières émises par celle-ci nonobstant toute délégation consentie par l'Assemblée Générale;
- Consentir toute délégation de pouvoirs;
- Conclure en cas de litige tout accord ou transaction d'un montant supérieur à 100.000 euros.

Le Directoire n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les présents statuts réservant ce pouvoir à l'Assemblée Générale.

Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de remettre en cause la nécessité de se réunir régulièrement ni de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société ni d'être invoquée par un membre pour s'exonérer de son obligation de suivi de l'activité générale de la société.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les membres du Directoire se réunissent pour délibérer sur les questions les plus importantes concernant la gestion de la société et plus généralement chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président.

Le Directoire présente au Conseil de surveillance, pour contrôle, les comptes trimestriels et semestriels. Il présente régulièrement et au moins une fois par trimestre un rapport sur la gestion de la société.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents et sont reportés sur les procès-verbaux des réunions dont le registre est tenu à la disposition permanente des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 30 septembre 2020 a nommé messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira Membres du Directoire. Mme Nathalie Kaczmar a été nommée membre du Directoire au 1^{er} avril 2024. Monsieur Julien Peyrafitte a été nommé Président du Directoire au 15 décembre 2025, en remplacement de monsieur Nicolas Berthou, démissionnaire. Monsieur Jérémie Janin a été nommé membre du Directoire le 15 janvier 2026.

Le Directoire se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance.

L'Assemblée Générale du 19 septembre 2025 a décidé d'allouer au Conseil de Surveillance une somme de 60 000 € en rémunération de son activité. Le Conseil de Surveillance a décidé de répartir comme ci-dessous le montant alloué par les actionnaires soit 6 000 € versés à certains Administrateurs et au Président du Conseil Surveillance comme ci-dessous. Ces rémunérations d'activité ont été versées au cours de l'exercice 2025-2026.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2023-2024	Montant versé au cours de l'exercice 2022-2023
Denis THEBAUD :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR:		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean-Charles THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Laura BARNAC		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Georges FORNAY		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00

Martine DEPAS :		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00
Marie-Caroline THEBAUD		
Rémunération d'activité	6 000,00	6 000,00

Depuis le 1er Juillet 2022, une convention de prestation de service a été signée avec Nabuboto. Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022. A ce titre 231 716,10 € ont été provisionnés chez INNELEC MULTIMEDIA au titre de l'exercice clos au 31 mars 2026. Selon les termes de cette convention, la société Nabuboto exerce un rôle de société animatrice.

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'allouer au Conseil de Surveillance une rémunération globale d'activité de 60 000 €.

D'autre part, dans sa séance du 22 décembre 2020, le Conseil a décidé de se doter de deux budgets particuliers : A hauteur de 5 000 € annuel pour financer, sur justificatifs, les frais de déplacement des membres du Conseil de Surveillance pour se rendre aux réunions et à hauteur de 30 000 € pour financer les travaux du Conseil de Surveillance, et rémunérer, le cas échéant, des Conseils pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission statutaire.

Nous vous demandons de reconduire ces budgets à l'identique.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des des membres du Conseil de Surveillance.

III. Délégations en cours :

Le tableau ci-joint fait apparaître les délégations en cours au 31 mars 2026 et les utilisations qui ont été faites de ces autorisations ;

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	15 Euros	17 mars 2027
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	100 000 options	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	17 septembre 2026
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	200 000 actions	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	17 novembre 2027

Une autorisation arrive à échéance avant notre Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2027 et fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à l'Assemblée Générale statuant Extraordinairement du 16 septembre 2026 à savoir :

Autorisation d'intervenir sur le marché du titre pour une durée de 18 Mois soit jusqu'au 15 mars 2028

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2025 et elle arrive à échéance le 17 mars 2027.

Nous vous invitons à vous reporter aux informations contenues dans le rapport du Directoire.

IV. Conventions réglementées :

Toutes les conventions présentées ci-après ont été approuvées au cours d'exercices antérieurs :

1. Convention avec la SCI Innobat :

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et gérant de la SCI Innobat.

La société Immobilière Innobat, propriétaire des locaux de la société, a facturé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026, la somme de :

- 280 258,25 € hors taxes au titre des loyers,
- 60 653,92 € hors taxes au titre des charges locatives,
- 66 793,89 € hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

2. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie

Membres du Conseil de Surveillance concernés :

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie,

Monsieur Christian Tellier, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous membres du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia et Administrateur de la SA Xandrie.

Nature et Motifs : Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia, un avenant à ce contrat de sous-location a, donc, été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'Administration, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et approuvé par celle-ci.

A compter du 1er avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ses nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités : A effet du 1er avril 2019, la surface sous-louée est passé de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1er), le loyer passe de 98 000 € à 86 000 € (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 € (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 142).

A effet du 1er avril 2022, le loyer passe de 86 000 € à 128 500 € (modification de l'article 3) afin de prendre en compte une augmentation des charges de copropriété liée aux travaux importants prévus dès 2022 et pour plusieurs années, une révision des taxes bureaux-foncières et des coûts d'aménagement et d'entretien des locaux pour lesquels INNELEC a consacré un effort budgétaire particulier, le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est portée à 26 800 € (modification de l'article 13), le coût d'aménagement des locaux sera pris en charge partiellement par XANDRIE pour un montant total de 100 000 € répartis de 2021 à 2025 soit un montant annuel de 20 000 € (modification de l'article 14).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2026, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 186 194 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019 et s'est poursuivie depuis.

3. Convention de prestation de service signée avec Nabuboto :

Personne concernée : monsieur Denis Thébaud, agissant en qualité de Président de la société Nabuboto et Président du Conseil de Surveillance d'Innelec Multimédia

Une convention d'animation et de prestations de services a été signée ayant pour objet :

- L'animation du groupe
- L'exécution de prestations de services à la diligence de Nabuboto au profit d'Innelec Multimédia

Les prestations assurées par Nabuboto seront facturées en fonction du « coût global complet » augmenté d'une marge de 10%. Le coût global comprend toutes les charges d'exploitation de la société concernée (ligne GF du compte de résultat) à l'exception de l'ensemble des charges propres à Nabuboto. A ce titre, 231 716,10 € ont été provisionnés chez Innelec Multimédia au titre de l'exercice clos au 31 mars 2026

Cette convention a été ratifiée par le Conseil de surveillance en date du 7 juillet 2022 et s'est poursuivie depuis.

4. Assurance Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises :

Personne concernée : Monsieur Julien Peyraffite, Président du Directoire

Une Assurance Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) a été souscrite par Innelec Multimédia SA au profit de Monsieur Julien Peyraffite. En cas de départ, M. Julien Peyraffite recevrait un versement de 99 000 € de la part de l'assurance. La prime annuelle est de 5875,22 € TTC.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017 et s'est poursuivie depuis.

I. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé :

Mesdames et Messieurs,

Nous vous rapellons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Comité d'Audit a examiné les comptes présentés par le Directoire lors de sa séance du 10 juin 2026 et a échangé avec les Commissaires aux Comptes.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2026 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 51,8 M€ (58,3 M€ au 31 mars 2025)
- Chiffre d'affaires : 107,1 M€ (119,3 M€ au 31 mars 2025)
- Résultat de l'exercice : - 4,2 M€ (-4,8 M€ au 31 mars 2025)

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2026 font apparaître les principaux poste suivants :

- Total du bilan : 59,25 M€ (65,5 M€ au 31 mars 2025)
- Chiffre d'affaires : 107,3 M€ (119,4 M€ au 31 mars 2025)
- Résultat de l'exercice : - 3,8 M€ (-4,3 M€ au 31 mars 2025)

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes sociaux annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire, et selon avis du Comité d'Audit, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Les résultats obtenus traduisent la pertinence de la stratégie définie par le Conseil de Surveillance en liaison avec ses actionnaires et principalement avec la société Nabuboto, Holding Animatrice, la qualité de l'exécution de celle-ci par le Directoire et la qualité du travail accompli par toutes les équipes sous la Direction successive de Monsieur Nicolas Berthou et monsieur Julien Peyrafitte, Président du Directoire et des autres membres du Directoire, madame Nathalie Kaczmar et messieurs Sébastien Rams, Juan Vidueira et Jérémie Janin.

Nous laisserons à votre appréciation le vote des différentes résolutions qui vous seront soumises. Elles nous apparaissent comme allant dans le sens de l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Fait à Pantin, le 8 juillet 2026

Le Conseil de Surveillance

Monsieur Denis Thébaud, Président du Conseil de Surveillance

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 698 447 €.
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – NAF 4651Z

Avis de Réunion valant avis de convocation

Les actionnaires de la société **INNELEC MULTIMEDIA - IMM** sont avisés qu'une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, se tiendra le **16 septembre 2026 à 17 heures 30**, au **siège social de la société : Centre d'Activités de l'Ourcq, 45, rue Delizy – 93692 Pantin Cedex.**

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes et conventions,
- Approbation des comptes consolidés,
- Affectation des résultats,
- Approbation des dépenses non déductibles fiscalement,
- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes,
- Conventions visées à l'art. 225-38 du Code de commerce
- Fixation de la rémunération de l'activité des membres du Conseil de surveillance,
- Autorisation donnée au Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre,
- Intervention sur le marché du titre

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Ratification de l'augmentation de capital,

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Renouvellement d'un mandat de Commissaires aux comptes
- Pouvoir à donner,

Texte des projets de résolutions à caractère ordinaire :

1ere résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Directoire, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte de -4 227 K€

2e résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte nette de -3 887 K€

3e résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter la perte sociale de l'exercice soit – 4 227 K€ au compte Report à Nouveau, qui s'élevait à 5 570 811 € au 31 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercices	Dividende net	
2022-2023	0,50 €	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2023-2024	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI
2024-2025	Néant	Abattement 40 % art.158-3 du CGI

4e résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 84 201 €.

5e résolution : Quitus aux membres du Conseil de surveillance et aux CAC

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026.

6e résolution : Conventions visées à l'art. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

7e résolution : Fixation de la rémunération de l'activité des membres du CS

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil de Surveillance au titre de la rémunération de son activité, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2025-2026, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre ses membres. Elle approuve le budget de fonctionnement de 30 000 €, ainsi que le budget Transport de 5 000 €, au titre de l'exercice 2025-2026.

8e résolution : Autorisation donnée du Directoire d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2025 pour une durée de 18 mois, autorise le Directoire et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 15 € par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 96 240 actions au 31 mars 2026, un programme d'un montant maximum de 3 160 365 €. Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 15 mars 2028.

9e résolution : Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Cette autorisation est valable dix- huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 15 mars 2028.

Texte des projets de résolutions à caractère extraordinaire :

10e résolution : Ratification de l'augmentation du capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires :

Ratifie :

- L'augmentation de capital de 15 682,50 € constatée par le Conseil de surveillance du 19 septembre 2025, à la suite de l'attribution définitive de 10 250 actions gratuites à des membres du personnel, portant le capital de 4 698 446,40 € à 4 714 138,9 € divisé en 3 081 130 actions de 1,53 € de valeur nominale.

Décide en conséquence :

- De modifier l'article 6 des statuts auquel sera ajouté le paragraphe suivant :
« L'Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2026 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil de Surveillance du 19 septembre 2025 portant le capital de de 4 698 446,40 € à 4 714 138,9 € ».
- De modifier l'article 8 des statuts, lequel sera désormais ainsi rédigé : « Le capital social est fixé à la somme de 4 714 138,9 € divisé en 3 081 130 actions de même nature et de 1,53 € de valeur nominale »

Texte des projets de résolutions à caractère ordinaire :

11e résolution : Renouvellement d'un mandat de Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense Cedex, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2032.

12e résolution : Pouvoir

Modalités de participation

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **15 septembre 2026** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire unique de vote établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission, puis le renvoyer daté et signé à Uptevia à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation,
- Pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à leur intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission des actionnaires, au nominatif et au porteur, devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Une attestation doit être également délivrée par l'intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes à l'aide du formulaire unique de vote :

- 1) Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-40 du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) Voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **15 septembre 2026**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence,

selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires uniques de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société **INNELEC MULTIMEDIA - IMM** et sur le site internet de la société <https://www.innelec.com/> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – 90/110 Esplanade du général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex**, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire unique de vote, complété et signé, devra être réceptionné chez l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres. L'intermédiaire financier devra envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **Uptevia – Service Assemblées Générales – 90/110 Esplanade du général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de Commerce. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assorties d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis sera suivi d'un avis de convocation reprenant les éventuelles modifications apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité social et économique.

Le Directoire.



CONTACT

Julien PEYRAFITTE

Président du Directoire

01 48 10 55 55



innelec

www.innelecmultimedia.com

Société anonyme au capital de 4 698 447 euros
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S Bobigny
Siret 327 948 626 00020 - NAF 4651 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626